



# Assemblée générale

Distr. générale  
22 mai 2006  
Français  
Original : anglais

---

## Soixantième session

Point 124 de l'ordre du jour

**Budget-programme de l'exercice biennal 2006-2007**

### **Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité : Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan**

#### **Rapport du Secrétaire général**

#### **Additif**

#### *Résumé*

Par sa résolution 60/247 A, l'Assemblée générale a ouvert pour les missions politiques spéciales un crédit d'un montant de 355 949 300 dollars au chapitre 3 (Affaires politiques) du budget-programme de l'exercice biennal 2006-2007.

Après avoir examiné le rapport du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité (A/60/585 et Corr.1), l'Assemblée générale, dans sa résolution 60/248, a, entre autres, approuvé pour les 26 missions visées dans le rapport l'imputation d'un montant de 100 millions de dollars sur les ressources prévues au titre des missions politiques spéciales au chapitre 3 (Affaires politiques) du budget-programme de l'exercice biennal 2006-2007. En outre, après avoir examiné les rapports ultérieurs du Secrétaire général sur les budgets des missions politiques spéciales (A/60/585 et Corr.1 et Add.1 et 2) et son rapport sur le Bureau d'appui à la consolidation de la paix (A/60/694), l'Assemblée, dans sa résolution 60/255, a approuvé l'imputation d'un montant additionnel de 204 040 800 dollars sur le crédit déjà ouvert pour les missions politiques spéciales. En conséquence, le solde inutilisé du crédit déjà ouvert pour les missions politiques spéciales s'élève à 51 908 500 dollars.



Le présent rapport est à remplacer dans le contexte des mesures prises par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1662 (2006), par laquelle le Conseil a prorogé le mandat de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) pour une période d'un an, jusqu'au 22 mars 2007.

Les ressources nécessaires pour la MANUA pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2006, soit 13 616 900 dollars, ont été approuvées par l'Assemblée générale dans sa résolution 60/255.

Le présent rapport contient les prévisions relatives aux ressources nécessaires pour la MANUA pour la période du 1<sup>er</sup> avril au 31 décembre 2006, dont le montant net s'élève au total à 54 890 600 dollars (montant brut : 59 835 200 dollars). Comme il reste un solde inutilisé de 2 780 900 dollars au titre du crédit ouvert pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2006, le montant net des ressources supplémentaires nécessaires pour la MANUA pour la période du 1<sup>er</sup> avril au 31 décembre 2006 s'élèverait à 52 109 700 dollars (montant brut : 57 054 300 dollars).

Comme le solde inutilisé du crédit ouvert pour les missions politiques spéciales, soit 51 908 500 dollars, ne suffit pas pour couvrir la totalité des dépenses prévues au titre de la MANUA, il est proposé que la différence, soit un montant net de 201 200 dollars (montant brut : 5 145 800 dollars) soit traitée conformément aux procédures prévues dans la résolution 41/213 de l'Assemblée générale.

## Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Historique et rôle futur de la Mission .....	1–9	3
II. Mandat de la Mission et résultats escomptés .....	10–11	5
III. Ressources nécessaires .....	12–74	10
IV. Analyse ressources nécessaires	75–97	32
V. Mesures que l'Assemblée générale devra prendre .....	98	39
Annexe		
Organigrammes .....		40

## I. Historique et rôle futur de la Mission

1. La Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) a été créée par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1401 (2002) pour une période initiale de 12 mois. Le mandat de la Mission a par la suite été prorogé par le Conseil dans ses résolutions 1471 (2003), 1536 (2004) et 1589 (2005). Dans sa résolution 1662 (2006), le Conseil de sécurité a décidé de proroger le mandat de la MANUA, ainsi qu'il est indiqué dans le rapport du Secrétaire général en date du 7 mars 2006 (S/2006/145), pour une période supplémentaire de 12 mois. La relation entre la MANUA et la Force internationale d'assistance à la sécurité, dont le quartier général se trouve à Kaboul, a été définie par le Conseil dans ses résolutions 1386 (2001), 1501 (2003), 1563 (2004) et 1623 (2005).

2. Le dernier mandat de la MANUA découle de la Conférence de Londres sur l'Afghanistan, tenue du 29 janvier au 1<sup>er</sup> février 2006, et du lancement du « Pacte pour l'Afghanistan » (voir S/2006/90, annexe). Les principaux changements qui ont été apportés au mandat de la MANUA sont les suivants :

a) Fourniture d'une assistance au Gouvernement afghan pour l'aider à coordonner et à suivre la mise en œuvre du Pacte pour l'Afghanistan et mise en place d'un Conseil commun de coordination et de suivi dont la présidence sera assurée conjointement par le Gouvernement afghan et la MANUA et auquel la Mission fournira des services de secrétariat;

b) Création d'une Cellule d'analyse conjointe de la Mission;

c) Renforcement des capacités de la Mission en matière de droits de l'homme, afin qu'elle puisse suivre la situation dans ce domaine et promouvoir le respect des droits de l'homme;

d) Élargissement du champ d'activité des bureaux régionaux grâce à la création de neuf bureaux sous-régionaux.

3. La transition politique prévue par l'Accord de Bonn s'est achevée avec la séance inaugurale de l'Assemblée nationale le 19 décembre 2005. Le paysage politique en Afghanistan a considérablement évolué au cours des quatre dernières années, bien qu'il faille encore fermement consolider les éléments qui servent de fondement à un État viable, doté d'institutions responsables. L'État naissant est aux prises avec d'énormes problèmes dans les domaines de la sécurité, de la gouvernance, de l'état de droit et des droits de l'homme, du développement économique et social durable et de la lutte contre l'industrie illégale des stupéfiants. L'Afghanistan aura besoin d'un appui politique et financier considérable de la communauté internationale pour régler ces problèmes. L'Organisation des Nations Unies a engagé des consultations avec le Gouvernement afghan et ses principaux acteurs sur le cadre de la coopération future. À l'issue de ce processus, la communauté internationale a réaffirmé l'importance qu'elle attachait à l'avenir du pays à long terme en lançant le Pacte pour l'Afghanistan à la faveur de la Conférence de Londres, le 31 janvier 2006 (voir S/2006/90, annexe, et la résolution 1659 (2006) du Conseil de sécurité). Le Pacte pour l'Afghanistan est un programme quinquennal ambitieux qui vise à consolider la paix et comporte 40 objectifs quantifiables et assortis de délais. Pour faciliter le contrôle par le Gouvernement des activités exécutées par les divers acteurs, le Pacte préconise la mise en place d'un

Conseil commun de coordination et de suivi, qui doit être coprésidé par le Gouvernement et la MANUA, et bénéficier de l'appui d'un petit secrétariat.

4. Dans le cadre de son mandat actuel, la MANUA continuera à fournir au pays un appui politique, ainsi que ses bons offices, et à aider le Gouvernement afghan à coordonner et à contrôler la mise en œuvre du Pacte pour l'Afghanistan. L'ONU fournira également une assistance technique dans les secteurs où elle dispose de compétences techniques et d'avantages comparatifs avérés, et gèrera en outre l'ensemble des activités de secours humanitaire, de relèvement, de reconstruction et de développement menées par l'Organisation. En tant que coprésidente du Conseil commun de coordination et de suivi, la MANUA aidera le Gouvernement afghan à acquérir de la visibilité par rapport aux activités d'assistance internationale et à promouvoir la cohérence de l'ensemble des activités de reconstruction.

5. La Mission, dont le quartier général à Kaboul est désormais abrité par le Centre d'opérations des Nations Unies en Afghanistan et le Complexe B, conservera sa structure actuelle sous réserve de quelques modifications touchant à sa taille et à son champ d'intervention, en fonction des conditions de sécurité. Le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général continuera à être appuyé par le pilier I, pour les affaires politiques, et le pilier II, pour les activités de secours, de relèvement et de reconstruction, qui seront l'un et l'autre dirigés par un représentant spécial adjoint. La cellule d'analyse conjointe de la Mission, qui sera créée dans le cadre du pilier I, fournira des évaluations approfondies et des avis aux responsables de la Mission pour les aider à exécuter son mandat. Le chef de cabinet aide le Représentant spécial du Secrétaire général et les deux piliers en matière de direction exécutive et d'administration. Le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général comprendra une petite cellule de coordination et de suivi du Pacte pour l'Afghanistan qui fournira, en coopération avec les homologues afghans, des services de secrétariat au Conseil commun de coordination et de suivi.

6. Les bureaux locaux de la MANUA continueront à appuyer les efforts déployés par le Gouvernement et ses partenaires internationaux pour améliorer la fourniture de services à la population afghane dans tout le pays. Ils suivront les activités menées dans les domaines politique et social et dans celui du développement, appuieront les efforts engagés au niveau central pour coordonner et suivre la mise en œuvre du Pacte pour l'Afghanistan, notamment en renforçant la composante Droits de l'homme et en étendant la présence de la Mission dans les zones desservies du pays. La MANUA conservera son dispositif actuel de huit bureaux régionaux pleinement intégrés et de deux bureaux sous-régionaux et, si les conditions de sécurité le permettent, étendra le champ d'intervention des bureaux régionaux, en ouvrant neuf bureaux sous-régionaux dans d'autres capitales provinciales, en fonction de leur importance stratégique. Les nouveaux bureaux sous-régionaux utiliseront l'infrastructure établie par le Bureau des Nations Unies pour l'appui aux projets (UNOPS) au cours de la période électorale, et seront partagés avec d'autres organismes intéressés des Nations Unies, moyennant une participation aux coûts. Les petits bureaux de liaison situés à Islamabad et à Téhéran continueront à couvrir les aspects régionaux du processus de consolidation de la paix.

7. La Mission veillera à faire davantage appel à du personnel recruté sur le plan national afin d'assurer, à long terme, le renforcement des capacités du capital humain afghan. L'extension de la couverture géographique de la MANUA exigera le

déploiement de personnel administratif et technique supplémentaire pour fournir un appui sur le terrain. La détérioration visible de la situation en matière de sécurité dans certaines régions au cours de l'hiver est un sujet de préoccupation majeur. Les insurgés et les terroristes ont utilisé des tactiques plus recherchées et plus meurtrières, employant des engins explosifs improvisés complexes, notamment par des attentats-suicide à la bombe, ont tendu des embuscades bien planifiées et ont lancé des attaques à roquettes multiples sophistiquées, en particulier dans le sud et l'est du pays. Les auteurs de ces attaques se sont montrés de plus en plus déterminés à prendre pour cibles des civils, des représentants du Gouvernement et des travailleurs œuvrant à la reconstruction. Compte tenu de l'environnement existant, la MANUA devra prendre des mesures supplémentaires de limitation des risques pour pouvoir maintenir ou élargir son niveau d'activité. Elle aura besoin à cette fin d'un appui aérien assuré pour avoir accès aux bureaux locaux et aux antennes locales et pouvoir les évacuer.

8. Le montant brut des ressources nécessaires pour les neuf mois s'élève à 59 835 200 dollars (montant net : 54 890 600 dollars), dont 47 450 800 dollars pour les activités de base de la MANUA et 7 439 800 dollars pour la sécurité.

9. Le tableau d'effectifs total proposés pour la période considérée (avril-décembre 2006) comprend 1 510 fonctionnaires (dont 277 recrutés sur le plan international, 1 201 recrutés sur le plan national et 32 Volontaires des Nations Unies), 13 conseillers militaires/officiers de liaison et 4 conseillers de la police civile. Ce chiffre représente une augmentation de 365 postes par rapport à celui de 1 145 postes approuvés pour les trois premiers mois de l'année.

## II. Mandat de la Mission et résultats escomptés

10. Le mandat de la Mission est défini dans les résolutions 1401 (2002), 1471 (2003), 1536 (2005), 1589 (2005) et 1662 (2006) du Conseil de sécurité. Les objectifs, réalisations escomptées et indicateurs de succès sont présentés ci-dessous.

**Objectifs :** promouvoir la paix et la stabilité en Afghanistan

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
a) Instauration d'un climat sociopolitique propice à la paix et à la stabilité durables	a) i) Extension de l'autorité du Gouvernement central grâce à la stabilisation aux niveaux régional et provincial  <i>Mesure des résultats :</i> 2005 : 48 initiatives régionales en faveur du règlement du conflit Janvier-mars 2006 : 15 initiatives de ce type Avril-décembre 2006 : 40 initiatives de ce type

- a) ii) Adoption de politiques/lois au niveau national et mise en œuvre d'initiatives au niveau provincial permettant au gouvernement central de renforcer ses capacités en dehors de Kaboul

*Mesure des résultats :*

2005 : non disponible

Avril-décembre 2006 : adoption et mise en œuvre de 4 politiques/initiatives aux niveaux national et provincial

- a) iii) Renforcement du suivi par le Gouvernement de l'appui fourni au processus de consolidation de la paix, permettant de mieux aligner l'assistance sur les priorités nationales

*Mesure des résultats :*

2005 : non disponible

Avril-décembre 2006 : 20 initiatives du Conseil commun de coordination et de suivi pour aligner les programmes sur les priorités du gouvernement central

---

*Produits*

- Mission de consolidation de la paix et de bons offices visant à apaiser le conflit aux niveaux central et provincial
- Fourniture hebdomadaire d'analyses et d'orientations politiques sur le règlement du conflit aux parties et aux groupes aux niveaux national et territorial
- Diffusion, en langue locale, d'émissions d'information quotidiennes ou hebdomadaires destinées au public afghan (20 initiatives)
- Coordination hebdomadaire des efforts de règlement du conflit avec les institutions nationales, les partenaires internationaux, les autorités provinciales, les conseils provinciaux et les *shuras* locales
- Contacts quotidiens avec des membres du Gouvernement, les gouverneurs et les principaux dirigeants des deux chambres de l'Assemblée nationale
- Suivi et analyse hebdomadaires de l'évolution de la situation aux niveaux central, régional et territorial
- Fourniture, au moins une fois par mois, de conseils stratégiques aux autorités nationales et régionales et aux principaux acteurs, dans le cadre du rôle joué par la MANUA à la coprésidence du Conseil commun de contrôle et d'évaluation et par l'intermédiaire de ses groupes consultatifs

---

b) Progrès sur la voie de la réforme du secteur de la sécurité et de l'état de droit en Afghanistan

- b) i) Démantèlement des groupes armés illégaux

*Mesure des résultats :*

2005 : 15 000 armes collectées ou vérifiées

Janvier-mars 2006 : 8 000 armes collectées ou vérifiées

Avril-décembre 2006 : 10 000 armes collectées ou vérifiées

- b) ii) Mise en place d'institutions responsables dans le domaine de la sécurité, notamment le Ministère de la défense, le Ministère de l'intérieur et les forces qui en dépendent, le Bureau du Procureur général, les institutions du secteur de la justice et l'appareil judiciaire

*Mesure des résultats :*

2005 : le Gouvernement met en œuvre la réforme prioritaire et restructure les institutions publiques, notamment en les rationalisant, recrute sur la base des compétences et met en place des mécanismes d'évaluation des résultats

Janvier-mars 2006 : le Gouvernement adopte une stratégie globale et intégrée de réforme du secteur de la sécurité et de l'état de droit

Avril-décembre 2006 : élaboration et mise en œuvre de l'approche stratégique pour le secteur de la justice en ce qui concerne l'aide judiciaire et l'accès au secteur de la justice, le système pénitentiaire, la réforme du Code pénal et la réforme institutionnelle; la deuxième phase de la réforme du Ministère de l'intérieur est mise en œuvre, portant sur 86 postes de commandement aux niveaux régional et provincial

*Produits*

- Tenue de réunions hebdomadaires d'orientation stratégique et politique à l'intention des groupes de coordination du démantèlement des groupes armés illégaux et de hauts fonctionnaires responsables de la sécurité et du maintien de l'ordre
- Participation deux fois par semaine à des réunions de coordination de la mise en œuvre et du suivi du processus de démantèlement des groupes armés illégaux, notamment le transport et le stockage des armes sous l'égide du Groupe d'observateurs internationaux
- Participation deux fois par mois aux réunions du Forum du Processus de démantèlement des groupes armés illégaux, principal organe de coordination et de prise de décisions pour ce processus
- Participation aux réunions mensuelles du Comité de direction du Processus de démantèlement des groupes armés illégaux, principal organe de coordination et de prise de décisions pour ce processus
- Fourniture, au moins une fois par semaine, d'avis sur la réforme du secteur de la sécurité au Gouvernement, aux ministres, aux pays partenaires, aux comités consultatifs et aux fonctionnaires locaux des provinces
- Fourniture, au moins une fois par semaine, d'avis et d'un appui, en ce qui concerne la réforme judiciaire, aux parties prenantes sur le plan national et international, en particulier le Groupe consultatif sur la justice et ses groupes de travail, aux institutions permanentes du secteur de la justice, aux organisations de la société civile afghane et à la communauté internationale, y compris les donateurs et les organisations non gouvernementales
- Diffusion d'informations et de rapports sur les questions relatives au secteur de la justice grâce à la mise à jour mensuelle de l'aperçu publié par la MANUA sur le secteur de la justice, de rapports sur les procès et d'autres rapports thématiques (selon que de besoin)
- Fourniture hebdomadaire d'informations au Gouvernement et à d'autres organisations sur les questions relatives à la réforme du secteur de la justice

c) Renforcement du respect des droits de l'homme en Afghanistan

c) i) Augmentation du nombre de cas de violation des droits de l'homme traités de façon satisfaisante par la Commission indépendante des droits de l'homme en Afghanistan, en coopération avec la MANUA

*Mesure des résultats :*

2005 : 980 cas traités

Janvier-mars 2006 : 171 cas traités

Avril-décembre 2006 : 900 cas traités

c) ii) Augmentation du nombre d'activités de suivi et d'établissement de rapports sur le processus de réforme de l'État par la Commission indépendante des droits de l'homme en Afghanistan, en coopération avec la MANUA

*Mesure des résultats :*

2005 : non disponible

Avril-décembre 2006 : 300 activités de suivi

c) iii) Application des dispositions du Plan d'action national pour la paix, la justice et la réconciliation concernant la justice transitionnelle

*Mesure des résultats :*

2005 : non disponible

Avril-décembre 2006 : création de deux équipes de travail chargées de conseiller le Gouvernement sur la nomination de responsables gouvernementaux

c) iv) Publication par la Commission indépendante des droits de l'homme en Afghanistan et la MANUA de rapports thématiques communs sur la vérification du respect des droits de l'homme

*Mesure des résultats :*

2005 : 3 rapports publiés

Janvier-mars 2006 : 1 rapport publié

Avril-décembre 2006 : 3 rapports publiés

c) v) Établissement de rapports sur l'efficacité des mesures prises pour protéger les droits de l'homme

*Mesure des résultats :*

2005 : non disponible

Avril-décembre 2006 : 3 rapports nationaux publiés

---

*Produits*

- Renforcement des moyens d'action dont dispose la Commission indépendante des droits de l'homme en Afghanistan pour promouvoir et protéger ces droits conformément aux dispositions correspondantes énoncées dans la Constitution afghane, en particulier le plein exercice de leurs droits par les femmes
- Enquêtes sur les violations des droits de l'homme et recommandations concernant les mesures à prendre pour y remédier, en coopération avec la Commission indépendante des droits de l'homme en Afghanistan

- Renforcement des moyens dont dispose la Commission indépendante des droits de l'homme en Afghanistan pour suivre le processus de réforme de l'État, en particulier dans les domaines de l'administration civile, de la police, des tribunaux et des prisons, et de l'accès des femmes à la justice, et établir des rapports à ce sujet
- Établissement de 72 rapports régionaux internes
- Suivi, assistance et fourniture d'une coopération technique aux fins de la mise en œuvre des dispositions du Plan d'action national pour la paix, la justice et la réconciliation concernant la justice transitionnelle
- Tenue de 40 ateliers régionaux, en coopération avec la Commission indépendante des droits de l'homme en Afghanistan
- Fourniture d'avis et de conseils au Gouvernement et à la Commission indépendante des droits de l'homme en Afghanistan sur l'application du plan global visant à traiter les violations passées des droits de l'homme
- Suivi de l'efficacité des mesures prises pour mettre en œuvre le Pacte pour l'Afghanistan et la Stratégie intérimaire de développement national de l'Afghanistan visant à assurer la protection des droits de l'homme

d) Redressement, relèvement et reconstruction accrus en Afghanistan, l'accent étant mis sur les structures gouvernementales infranationales

d) i) Appui accru aux institutions de l'État pour renforcer la capacité des Afghans de diriger les opérations et de définir les priorités nationales

*Mesure des résultats :*

2005 : publication par le Gouvernement afghan de son rapport d'étape sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement

Janvier-mars 2006 : lancement par le Gouvernement de sa Stratégie intérimaire de développement national de l'Afghanistan

Avril-décembre 2006 : publication par le Gouvernement, avec l'appui de la MANUA, de rapports en anglais et dans les langues locales sur le lancement de la Stratégie intérimaire de développement national et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement

Consultations avec les autorités nationales et locales sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et la Stratégie intérimaire de développement national de l'Afghanistan dans 34 provinces

d) ii) Extension des programmes nationaux aux provinces et exécution, fondée sur le Pacte pour l'Afghanistan et la Stratégie intérimaire de développement national de l'Afghanistan, d'un programme commun visant à assurer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement

*Mesure des résultats :*

2005 : 3 programmes nationaux exécutés et 9 programmes revus

Janvier-mars 2006 : 2 programmes nationaux exécutés

Avril-décembre 2006 : 4 programmes conjoints du Gouvernement et de l'Organisation des Nations Unies exécutés dans les provinces

d) iii) Stratégie nationale de lutte contre la grippe aviaire

*Mesure des résultats :*

2005 : non disponible

2006 : approbation et financement d'un plan national de lutte

---

*Produits*

- Action menée, en coopération avec le Programme des Nations Unies pour le développement et d'autres donateurs, pour mettre en place des mécanismes institutionnels chargés d'élaborer la Stratégie de développement national en Afghanistan et de suivre la mise en œuvre du Pacte pour l'Afghanistan
  - Fourniture d'avis sur l'organisation d'une campagne d'information liée à la Stratégie intérimaire de développement national de l'Afghanistan et à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en Afghanistan
  - Fourniture d'une assistance et d'avis au Gouvernement sur la mise au point de la Stratégie de développement national de l'Afghanistan, notamment les consultations aux niveaux régional et provincial<sup>a</sup>
  - Suivi et fourniture d'avis au Gouvernement, aux donateurs et aux partenaires internationaux sur la mise en œuvre de programmes nationaux et de la Stratégie intérimaire de développement national de l'Afghanistan<sup>a</sup>
  - Aide à l'amélioration de la planification provinciale par des comités de développement provincial efficaces<sup>a</sup>
  - Fourniture d'une assistance et d'avis pour le renforcement de l'administration territoriale et locale et l'exécution de programmes de développement<sup>a</sup>
  - Coordination de l'assistance fournie par des fonds et organismes des Nations Unies au Comité national de lutte contre la grippe aviaire<sup>a</sup>
- 

<sup>a</sup> Les bureaux régionaux de la MANUA coordonnent les activités de l'équipe de pays des Nations Unies au niveau infranational.

**Facteurs externes**

11. Les objectifs devraient être atteints, à condition que la communauté internationale s'engage à fournir l'appui financier et politique nécessaire. Il faudra également que toutes les parties prenantes jouent des rôles complémentaires et coopèrent étroitement. Le succès du programme dépend de la stabilité et de la sécurité dans la plupart des régions de l'Afghanistan ainsi que de l'existence de conditions propices à l'exécution du mandat de la Mission. Il faudrait également que les pays voisins de l'Afghanistan s'engagent et coopèrent dûment pour que l'objectif du programme soit atteint.

**III. Ressources nécessaires**

12. Le montant net des prévisions de dépenses de la MANUA pour la période courant du 1<sup>er</sup> avril au 31 décembre 2006 s'élève à 54 890 600 dollars (montant brut : 59 835 200), comme le montrent les tableaux 1 et 3. Le tableau 2 fournit des précisions sur les effectifs nécessaires.

Tableau 1  
Ressources nécessaires (montants nets)

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Crédits ouverts		Dépenses effectives		Écart	Prévisions de dépenses pour la période du 1 <sup>er</sup> avril au 31 décembre 2006		
	(janv.-mars 2006)		(1 <sup>er</sup> janv.-31 mars 2006)			Montant total demandé		Besoins non
	(1)	(2)	(3) = (1-2)	(4)		(5) = (4-3)	(6)	
I. Militaires et personnel de police	308,8	162,4	146,4	459,8	313,4	–		
II. Personnel civil	8 709,7	7 921,7	788,0	32 087,0	31 298,9	–		
III. Dépenses opérationnelles	4 537,7	2 743,7	1 794,0	21 596,6	19 802,5	5 752,2		
IV. Autres programmes	60,7	8,2	52,5	747,3	694,8	–		
<b>Total</b>	<b>13 616,9</b>	<b>10 836,0</b>	<b>2 780,9</b>	<b>54 890,6</b>	<b>52 109,7</b>	<b>5 752,2</b>		

Tableau 2  
Besoins en personnel

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Total	
									Service mobile/ de sécurité	Services généraux	Total interna- tional	Adminis- trateurs	Agents locaux	Volontaires des Nations Unies		
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total							
Janv.-mars 2006	1	2	1	5	18	52	59	9	147	69	17	233	112	771	29	1 145
Avril-déc. 2006	1	2	1	9	22	60	60	19	174	86	17	277	171	1 030	32	1 510
<b>Variation</b>	–	–	–	4	4	8	1	10	27	17	–	44	59	259	3	365

13. L'effectif de la MANUA proposé pour la période allant d'avril à décembre 2006 s'élève à 1 510 postes. Le complément de personnel se composerait de 277 personnes recrutées sur le plan international, soit 174 administrateurs et 103 agents du Service mobile (SM) et des services généraux (GS-AL), de 1 201 agents recrutés sur le plan national, soit 171 administrateurs (AN) et 1 030 agents locaux de la catégorie des services généraux (AL), 32 Volontaires des Nations Unies, 1 conseiller militaire, 12 officiers de liaison et 4 conseillers de la police civile.

14. L'effectif proposé de la Mission fait apparaître une augmentation de 44 postes d'agent recruté sur le plan international (27 postes d'administrateur et 17 postes dans les catégories du Service mobile et des services généraux), 318 postes d'agent recruté sur le plan national (59 administrateurs et 259 agents locaux de la catégorie des services généraux) et 3 Volontaires des Nations Unies. L'augmentation de l'effectif recruté sur le plan national est principalement due à l'expansion des activités hors siège et à la volonté d'effectuer le plus de recrutements possible sur le plan national afin de contribuer au renforcement des capacités au niveau national. On trouvera ci-après la justification des modifications proposées en matière d'effectif.

## A. Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<b>Total</b>	
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	<i>Service mobile/ de sécurité</i>	<i>Services généraux</i>	<b>Total international</b>	<i>Administrateurs</i>	<i>Agents locaux</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>		
Janv.-mars 2006	1	–	1	1	4	11	11	–	<b>29</b>	–	6	35	17	23	–	<b>75</b>
Avril-déc. 2006	1	–	1	1	6	8	9	–	<b>26</b>	–	5	31	19	19	–	<b>69</b>
<b>Variation</b>	–	–	–	–	<b>2</b>	<b>(3)</b>	<b>(2)</b>	–	<b>(3)</b>	–	<b>(1)</b>	<b>(4)</b>	<b>2</b>	<b>(4)</b>	–	<b>(6)</b>

15. Le Représentant spécial du Secrétaire général ayant rang de secrétaire général adjoint aide le Secrétaire général à s'acquitter du mandat de la MANUA. Il est responsable de la gestion d'ensemble de la Mission et de la coordination de toutes les activités des organismes des Nations Unies en Afghanistan. Le Représentant spécial du Secrétaire général est aussi le responsable désigné pour les questions de sécurité à la Mission. Relèvent directement de lui le Représentant spécial adjoint aux affaires politiques (pilier I), le Représentant spécial adjoint au relèvement et au développement (pilier II), qui ont tous deux rang de sous-secrétaire général, le Chef de cabinet, de la classe D-2, le porte-parole et le Directeur d'administration, de la classe D-1. Rendent aussi directement compte au Représentant spécial le Chef du Groupe de coordination de l'appui sur le terrain, le Chef du Groupe de coordination et de suivi du Pacte pour l'Afghanistan, le Directeur des bureaux régionaux et l'auditeur résident. En sa qualité de responsable désigné, le Représentant spécial présidera aussi les réunions de l'équipe chargée de la gestion de la sécurité et le Conseiller en chef à la sécurité lui rendra compte directement des questions relatives à la sécurité. Le Bureau du Représentant spécial comprendra son secrétariat, le Bureau du porte-parole, le Groupe de coordination de l'appui sur le terrain, le Groupe de coordination et de suivi du Pacte pour l'Afghanistan, l'auditeur résident et le Bureau du Chef de cabinet.

### Bureau du Représentant spécial

16. Le Représentant spécial du Secrétaire général est assisté d'un assistant spécial (P-4) et d'un spécialiste des questions politiques (P-4) chargés de la correspondance et des relations avec les ministres et les hauts fonctionnaires du Gouvernement afghan, et de deux assistants administratifs (GS-AC). Il est proposé que le poste de spécialiste des questions politiques passe de la catégorie P-4 à la catégorie P-5, afin de tenir compte des responsabilités accrues du Représentant spécial dans le cadre du Pacte pour l'Afghanistan. Il est proposé de créer deux postes d'assistant administratif dont les titulaires devraient participer à la gestion quotidienne du Bureau du Représentant spécial et assurer des services de traduction et d'interprétation.

### **Bureau du porte-parole (anciennement Bureau de la communication et de l'information)**

17. Le Bureau du porte-parole conseillera le Représentant spécial du Secrétaire général sur les questions relatives aux médias, organisera régulièrement des conférences de presse donnant une image cohérente de la Mission au monde extérieur et se tiendra en contact avec le Bureau du porte-parole au Siège de l'ONU. Le Bureau poursuivra sa mission d'information, en entretenant des contacts avec les médias et en menant des activités d'information, et soutiendra le développement du potentiel des médias nationaux, en collaborant, pour ce faire, avec les autorités nationales et avec l'assistance bilatérale et multilatérale. À cet égard, le Bureau du porte-parole s'emploiera à soutenir la mise en œuvre du programme de consolidation de la paix en étendant ses activités d'information, en œuvrant au développement des médias et en assurant le suivi des médias hors de Kaboul. Le Bureau n'est actuellement pas en mesure de suivre de près les médias ni de sensibiliser le public aux activités de la Mission en dehors de Kaboul.

18. Le Bureau est dirigé par le porte-parole (D-1), qui est assisté par cinq spécialistes de l'information (1 P-4 et 4 P-3), un assistant administratif (GS-AL), trois spécialistes de l'information (AN) et deux assistants administratifs (AL). Il est proposé d'étoffer le Bureau en le dotant d'un spécialiste de l'information supplémentaire (AN) et de trois assistants à l'information (AL). Cette configuration permettra à la Mission de sensibiliser davantage le public au rôle et aux activités de la MANUA en matière de soutien à la transition et à la reconstruction en cours en Afghanistan. Les assistants à l'information se consacreront au suivi et à l'analyse des médias, ce qui leur permettra d'élaborer périodiquement et en temps opportun, à l'intention des responsables de la Mission, des rapports de synthèse exhaustifs. Il est également proposé que deux assistants administratifs (AL) du Groupe de coordination de l'appui sur le terrain soient réaffectés au Bureau du porte-parole, pour fournir l'aide administrative supplémentaire dont celui-ci a besoin.

### **Groupe de coordination de l'appui sur le terrain**

19. Le Groupe de coordination de l'appui sur le terrain conseillera le Représentant spécial du Secrétaire général sur les questions relatives aux bureaux locaux en Afghanistan. Il gèrera le flux d'information entre le siège de la MANUA et les bureaux locaux. La création proposée de neuf nouveaux bureaux sous-régionaux et l'appui à ces bureaux sera assurée par les bureaux régionaux. Le Groupe est dirigé par un coordonnateur de l'appui opérationnel (P-5), assisté de deux spécialistes des questions politiques (1 P-4 et 1 P-3), d'un fonctionnaire chargé des rapports (P-3), de deux assistants à la rédaction des rapports (AL) et de deux assistants administratifs (AL). Il est proposé de réaffecter deux postes P-3, l'un au Bureau du Chef de cabinet et l'autre au pilier I, ainsi que deux postes AL au Bureau du porte-parole.

### **Groupe de coordination et de suivi du Pacte pour l'Afghanistan**

20. Il est proposé de créer un Groupe de coordination et de suivi, qui aura pour mission d'aider le Représentant spécial du Secrétaire général à assumer ses responsabilités de Coprésident du Conseil commun de coordination et de suivi du Pacte. Le Conseil commun de coordination et de suivi recevra l'appui d'un secrétariat restreint, qui rassemblera des données et des informations de sources

extérieures, aidera les membres du Conseil à cerner des points de blocage, suivra les progrès réalisés, préparera les réunions du Conseil et établira les documents y afférents, y compris la coordination et l'élaboration des ordres du jour, établira les comptes rendus officiels des réunions du Conseil, consignera les suites à donner et informera les membres du Conseil des discussions engagées et des questions soulevées au sein de cette instance. Il est proposé de doter le secrétariat d'un analyste principal (P-5), d'un administrateur chargé de la coordination et de la liaison (P-4) et de deux spécialistes du suivi (1 P-3 et 1 AN).

#### **Auditeur résident**

21. Le Bureau de l'auditeur résident est dirigé par l'auditeur résident (P-4) assisté d'un auditeur (AN) et un assistant administratif (AL). L'effectif actuel correspond à l'ampleur des activités opérationnelles de la Mission.

#### **Bureau du Chef de cabinet**

22. Le Représentant spécial du Secrétaire général sera assisté d'un chef de cabinet (D-2) qui assurera la gestion générale de la Mission en coordonnant les activités au niveau de l'équipe de direction. Le Bureau du Chef de cabinet conseille le Représentant spécial du Secrétaire général sur toutes les orientations générales et assume la responsabilité générale de la gestion du personnel travaillant au Bureau du Représentant spécial. Le Bureau du Chef de cabinet comprend, outre son bureau proprement dit, un service linguistique, un service juridique et un service de rédaction de rapports et des pratiques optimales.

23. Le Bureau proprement dit du Chef de cabinet comprend un assistant spécial (P-3), un spécialiste de la déontologie et de la discipline (P-3), un assistant personnel (GS-AC) et deux assistants administratifs (AL). Compte tenu de la volonté du Département des opérations de maintien de la paix (DOMP) de garantir la déontologie et la discipline dans les missions, il est proposé de reclasser le poste de spécialiste de la déontologie et de la discipline de la classe P-3 à la classe P-5 et de créer un poste d'assistant administratif (AL). La création de ces deux postes dotera le Bureau du Représentant spécial de services spécialisés permettant de traiter, à un niveau adéquat, les questions de déontologie et de discipline. Le spécialiste de la déontologie et de la discipline s'attachera à prévenir les pratiques répréhensibles, à recevoir et transmettre les plaintes, à gérer les données et à assurer le respect des normes de conduite de l'ONU. Compte tenu de la proximité géographique et de la taille des missions, il est proposé que ce fonctionnaire s'occupe également du Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan (UNMOGIP), auquel il rendra visite périodiquement pour examiner les questions de déontologie et de discipline, ses frais de voyage étant assumés par l'UNMOGIP.

24. Le service linguistique est chargé des communications orales et écrites; il comprend un chef de service (P-4), neuf administrateurs de programme (AN) et un assistant administratif (AL).

25. Le Service juridique émet des avis juridiques sur des questions intéressant l'ONU, telles que les privilèges et immunités, les accords relatifs au statut de la Mission et autres obligations contractuelles. Il donnera aussi des avis juridiques au Conseil commun de coordination et de suivi, qui vient d'être créé. Le Service est dirigé par un juriste hors classe (P-5), assisté de deux juristes (1 P-4 et 1 P-3), d'un

assistant administratif (GS-AC) et de trois juristes (AN). Il est proposé qu'un des juristes soit réaffecté au Groupe du renforcement de l'état de droit, au Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (pilier I). Il est aussi proposé qu'un assistant administratif supplémentaire soit affecté au Service juridique où il participera à la gestion quotidienne du Bureau.

26. Le Service de la rédaction de rapports et des pratiques optimales résulte de la fusion des cellules actuelles de rédaction de rapports, des pratiques optimales et de la gestion de l'information. Il sera dirigé par un analyste de l'information (P-5), assisté d'un spécialiste des pratiques optimales (P-4), de deux spécialistes de la rédaction des rapports (P-3, l'un venant du Groupe de coordination de l'appui sur le terrain et l'autre du Service de recherche et d'orientation), et de deux assistants à la rédaction de rapports (AL). Il est proposé de créer trois nouveaux postes (AN) : un fonctionnaire de l'information, qui s'occupera des données sur les pratiques optimales afin de garantir la continuité et de préserver la mémoire institutionnelle; un informaticien, qui fournira un savoir-faire technique et analytique; et un spécialiste de la rédaction de rapports, qui se chargera de l'information hors siège et rédigera les rapports pertinents.

27. Le Service de recherche et d'orientation du Bureau du Chef du cabinet a été transféré au Bureau du Représentant spécial adjoint (pilier I) du fait que ses activités concernent des questions et des orientations de nature politique et que ces activités sont désormais regroupées du pilier I.

## B. Pilier I : affaires politiques

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>		<b>Total personnel recruté sur le plan international</b>	<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<b>Total</b>	
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	<i>Total</i>	<i>Service mobile/ Service de sécurité</i>		<i>Services généraux</i>	<i>Administrateurs recrutés sur le plan national</i>	<i>Agents recrutés sur le plan local</i>		<i>Volontaires des Nations Unies</i>
Janv.-mars 2006	-	1	-	1	2	5	3	-	12	-	1	13	7	3	-	23
Avril-déc. 2006	-	1	-	3	5	10	5	2	26	-	2	28	11	27	-	66
<b>Variation</b>	-	-	-	2	3	5	2	2	14	-	1	15	4	24	-	43

28. Au titre du pilier I, le Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général pour les affaires politiques assume les fonctions de la MANUA dans le domaine des affaires politiques et des droits de l'homme. Il formule des avis stratégiques sur les aspects politiques du Pacte pour l'Afghanistan. Il propose ses bons offices sur les questions qui se posent aux niveaux local, national et régional afin de prévenir et de résoudre les conflits et de promouvoir un contexte politique favorable au développement et à la reconstruction, et prend des mesures pour accroître la confiance. Il est également chargé de surveiller la situation en matière de droits de l'homme en Afghanistan et la mise en œuvre du Plan d'action national pour la paix, la réconciliation et la justice. Il fournit également un appui aux pouvoirs publics dans l'application de mesures politiques complexes, tels le démantèlement des groupes armés illégaux, la mise en place de systèmes électoraux

viables et de la justice transitionnelle. Par l'intermédiaire de ses groupes spécialisés, le Bureau donne des avis stratégiques sur la réforme de l'armée et de la police, la lutte contre le terrorisme et les insurrections, l'état de droit et le système pénitentiaire, et surveille la mise en œuvre des mesures prises. Il maintient des contacts et assure la coordination avec les services de sécurité afghans et les forces armées internationales. Enfin, avec la participation des autres services de la MANUA, il fournit des analyses stratégiques pour étayer l'ensemble des missions.

29. Pour l'accomplissement du nouveau mandat, le pilier I comportera six groupes placés sous la direction du Représentant spécial adjoint : le Groupe des affaires politiques, le Groupe des droits de l'homme, le Centre commun d'analyse, le Groupe du renforcement de l'état de droit, le Groupe des conseillers de police et le Groupe des conseillers militaires. Les groupes des affaires politiques et des conseillers militaires seront chargés des questions cruciales de la sécurité et de la consolidation de la paix tandis que les groupes des conseillers de police et des droits de l'homme s'occuperont des tâches relatives à la justice.

30. Il est proposé un effectif total de 66 personnes pour le pilier I. Cette augmentation de l'effectif s'effectuerait principalement par réaffectation au pilier I de groupes dépendant actuellement du Bureau du Représentant spécial adjoint et du pilier II. Les changements de personnel proposés sont décrits de façon détaillée dans les paragraphes qui suivent.

#### **Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général pour les affaires politiques (pilier I)**

31. Le Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général comprendra un assistant spécial (P-4), un assistant personnel [agent des services généraux (autres classes)] et un assistant administratif (agent local). Il est proposé de créer un poste de spécialiste des affaires politiques (P-2) pour gérer les projets spéciaux et les communications au titre du pilier I à l'appui du Pacte pour l'Afghanistan et des autres partenaires d'exécution. Cinq postes de spécialiste des affaires politiques (2 P-4 et 3 administrateurs recrutés sur le plan national), et un poste d'assistant administratif (agent local) seront réaffectés au nouveau Groupe des affaires politiques. Un poste de spécialiste des droits de l'homme (P-3) sera supprimé.

#### **Groupe des affaires politiques**

32. Le Groupe des affaires politiques centrera ses activités sur les bons offices, la consolidation de la paix et la coordination de la sécurité afin d'asseoir l'autorité centrale de l'État et d'appuyer la création d'institutions crédibles. Ses activités seront axées sur l'amélioration de la gouvernance au niveau provincial, la poursuite de la collaboration avec les institutions parlementaires et électorales, aux niveaux national et provincial, et l'appui aux initiatives de réconciliation. Les principaux résultats que le Groupe cherchera à obtenir sont les suivants : a) la poursuite des bons offices à l'appui de la transition politique; b) des initiatives dans le domaine de la consolidation de la paix afin de prévenir les conflits et de renforcer l'administration provinciale; c) la poursuite des activités de démilitarisation dans le contexte du démantèlement des groupes armés illégaux et de l'élimination des munitions; d) des activités de suivi et de bons offices auprès de l'Assemblée nationale et des conseils provinciaux; et e) un appui au processus de réconciliation et au processus de coordination de la sécurité. La MANUA assume déjà ces

fonctions, qui étaient auparavant confiées aux groupes de la recherche et des politiques, de la démobilisation du désarmement et du rapatriement (DDR) et au groupe des élections. Les bureaux de liaison d'Islamabad et de Téhéran relèveront également du Groupe des affaires politiques.

33. Le Groupe des affaires politiques a été constitué par réaffectation de 16 postes (4 P-4, 2 P-3, 1 agent des services généraux (autres classes), 5 administrateurs recrutés sur le plan national et 4 agents locaux) comme suit : six postes provenant du bureau du Représentant spécial adjoint (2 P-4, 3 administrateurs recrutés sur le plan national et 1 agent local), quatre postes transférés des bureaux de liaison de Téhéran et d'Islamabad (2 P-4 et 2 agents locaux), trois postes provenant du Groupe des recherches et des politiques (1 administrateur recruté sur le plan national, 1 agent des services généraux (autres classes), et 1 agent local), deux postes du Groupe de désarmement, démobilisation et rapatriement (1 P-3 et 1 administrateur recruté sur le plan national) et un poste du Groupe d'appui et de coordination opérationnel (1 P-3). Pour renforcer le Groupe, il est proposé de créer sept postes. Compte tenu de la complexité et de l'ampleur des problèmes politiques qui se posent en Afghanistan, un spécialiste des affaires politiques (D-1) dirigerait le Groupe en assumant également les fonctions de directeur adjoint du Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général. Il est également proposé de créer un autre poste de spécialiste des affaires régionales hors classes (P-5) afin de prêter un appui à la promotion de mesures de confiance à l'échelon régional, conformément au mandat de la MANUA. Enfin, pour appuyer les bureaux de liaison, il serait créé cinq postes d'assistant administratif (agent local) dont trois seraient basés à Kaboul, un à Islamabad et un à Téhéran.

#### **Groupe des droits de l'homme**

34. Le Groupe des droits de l'homme continuera de surveiller les violations des droits de l'homme, de promouvoir le respect des valeurs relatives aux droits de l'homme et au droit international humanitaire dans l'ensemble du pays. Le Groupe sera réorganisé de façon à accroître sa capacité de surveiller l'efficacité de la mise en œuvre de la composante droits de l'homme du Pacte pour l'Afghanistan et de la Stratégie intérimaire de développement national de l'Afghanistan. Il apportera une assistance technique au Gouvernement, à la Commission indépendante des droits de l'homme en Afghanistan et à la société civile aux fins de la mise en œuvre du Plan d'action national pour la paix, la réconciliation et la justice. À cet effet, il conviendra d'activités conjointes ou complémentaires de promotion et de protection des droits de l'homme et mènera ces activités, notamment en matière de formation et de sensibilisation, de suivi, de vérification, d'établissement de rapports et d'intervention dans les principaux domaines concernant les droits de l'homme. Le Groupe des droits de l'homme assurera également la liaison avec les entités publiques (y compris les groupes consultatifs et les groupes de travail) et la communauté internationale et fournira une assistance technique, à la demande. Il facilitera la prise en compte des questions relatives aux droits de l'homme par l'équipe de pays des Nations Unies, en particulier sous l'égide d'un groupe thématique sur les droits de l'homme. Les activités du Groupe comprendront deux volets : le premier portera sur la surveillance du respect des droits de l'homme et du droit international humanitaire et la réalisation des objectifs quantifiables du Pacte pour l'Afghanistan dans le domaine des droits de l'homme (droits des enfants, droits des femmes, services de sécurité, établissement de rapports en application des

traités, droits sociaux et économiques) et le deuxième comprendra les avis et l'appui aux réformes du secteur judiciaire (prisons, détention arbitraire et torture, régime foncier et expropriation des terres), en particulier la justice de transition.

35. Le Groupe des droits de l'homme comprend actuellement 10 postes (1 D-1, 2 P-5, 1 P-4, 2 P-3, 3 administrateurs recrutés sur le plan national et 1 agent local). Il est proposé de créer sept autres postes pour le renforcer : un poste de spécialiste des droits de l'homme (P-4) pour la composante justice transitionnelle, ayant l'expérience des processus de justice transitionnelle dans les pays sortant de conflit, et six postes d'assistant des droits de l'homme (agent local) pour aider les membres du Groupe à traiter avec les autorités nationales et les acteurs de la société civile.

#### **Centre commun d'analyse**

36. Il est proposé de créer un centre commun d'analyse qui serait chargé de produire, en temps voulu, des analyses relatives à la sécurité, à la politique, à la gouvernance, à la reconstruction humanitaire et nationale et au développement. En coordonnant les renseignements disponibles avec les autres composantes de la Mission, y compris la composante sécurité, le Centre fournira à la direction de la Mission des informations fiables pour étayer ses plans d'expansion. Ces travaux rempliront une fonction importante dans la mesure où ils faciliteront l'expansion de la présence du système des Nations Unies dans des zones instables. Sur la base de ces travaux, la Mission pourra aussi conseiller le Gouvernement et l'aider à surveiller les questions non résolues dans les domaines de la sécurité, de la gouvernance et de la coopération régionale. Le Centre travaillera en étroite relation avec le Gouvernement afghan, la Force internationale d'assistance à la sécurité, le commandement des Forces de la coalition-Afghanistan et d'autres membres de la communauté internationale. Le Centre sera dirigé par un analyste principal (poste P-5, réaffecté du bureau du Chef de cabinet). Un poste de chargé de recherche et de l'analyse des politiques (P-4) du Groupe des recherches et des politiques a également été réaffecté au Centre. Il est proposé de créer six autres postes pour renforcer le Centre : un poste d'analyste (P-3) et un poste d'analyste adjoint (P-2), dont les titulaires seront responsables de la gestion de l'information, un poste de spécialiste des affaires politiques (administrateur recruté sur le plan national) et trois postes d'assistant administratif (agent local), dont les titulaires seront chargés de gérer la base de données et de prêter un appui aux autres membres du Centre.

#### **Groupe du renforcement de l'état de droit**

37. Le Groupe du renforcement de l'état de droit fournira un appui aux travaux du Groupe consultatif sur la justice, par le truchement des groupes de travail, dirigés par des Afghans, sur la réforme institutionnelle, la réforme du droit, la réforme foncière, la formation juridique, l'accès à la justice, le système pénitentiaire et les questions relatives aux femmes et aux enfants dans le système judiciaire. Il apportera également un appui au suivi de la réalisation des objectifs relatifs à l'état de droit qui sont définis dans le Pacte pour l'Afghanistan et donnera des avis stratégiques en matière de politiques aux autorités nationales. Le Groupe facilitera la mise en commun d'informations dans le système des Nations Unies et lancera des débats sur les politiques à mettre en œuvre dans le secteur de la justice. Il facilitera en outre une meilleure coordination de l'action des donateurs et conseillera la direction de la Mission sur les principaux problèmes qui se posent en matière de droit au niveau politique, tels que la réforme de la Cour suprême. Le Groupe

continuera de promouvoir l'adoption d'une démarche stratégique en matière de réforme et de reconstruction du système pénitentiaire. Il accordera en particulier une attention plus grande aux questions relatives à la détention et au régime pénitentiaire, et à la coordination des activités dans ce domaine, compte tenu de l'importance de ces questions et de leur résonance dans un contexte où les opérations des rebelles, les activités terroristes et le trafic de stupéfiants de grande ampleur se poursuivent. La mise en place d'institutions judiciaires effectives et opérationnelles est au centre des objectifs du Pacte pour l'Afghanistan. En l'absence d'un meilleur accès à la justice, et de l'application effective de la règle de droit, la transition en Afghanistan sera compromise.

38. Le Groupe du renforcement de l'état de droit comprend actuellement sept postes (1 D-1, 2 P-4, 1 administrateur recruté sur le plan national et 3 agents locaux) qui ont été redéployés du pilier II. Il est proposé de créer deux autres postes pour renforcer le Groupe : un poste de spécialiste des affaires judiciaires (P-5) et un poste d'assistant administratif (agent local). Le Groupe bénéficie également d'un poste « d'expert en mission » en matière pénitentiaire, qui est pourvu par détachement d'un expert dépêché par les États Membres, dans les mêmes conditions que celles qui s'appliquent au déploiement de la police des Nations Unies. Un juriste (administrateur recruté sur le plan national) a également été transféré du bureau du Chef de cabinet au Groupe.

39. Le chef du Groupe du renforcement de l'état de droit (D-1) dispense également des conseils de haut niveau aux institutions du secteur de la justice (Ministère de la justice, Cour suprême, Procureur général), Représentant spécial du Secrétaire général et Représentant spécial adjoint; il représente le Groupe auprès des donateurs et des chefs de secrétariat. Le nouveau juriste (P-5) qu'il est proposé de recruter possédera une grande expérience du droit islamique et sera chargé de conseiller les fonctionnaires des institutions judiciaires sur les questions critiques se rapportant à la réforme de la justice et de rédiger des documents d'orientation à l'intention des hauts responsables, des fonctionnaires de l'administration afghane et du secteur judiciaire. Dans ces travaux, il traitera notamment de questions techniques délicates, telles que la justice traditionnelle et les relations entre la constitution, le droit islamique, le droit codifié et les normes internationales relatives aux droits de l'homme. Il sera également chargé d'examiner les projets de loi sur le plan technique; il participera et contribuera, lorsqu'on le lui demandera, aux mécanismes de coordination de la justice, y compris au groupe de l'équipe de pays des Nations Unies qui œuvre dans ce domaine. Le titulaire du nouveau poste d'administrateur recruté sur le plan national, créé par la réaffectation d'un poste du Bureau du Chef de cabinet, apportera l'appui dont le Groupe du renforcement de l'état de droit a grandement besoin en matière de conseils et d'analyses techniques sur le système juridique et la législation afghans, ainsi qu'une aide au Groupe consultatif sur la justice et au processus de la Stratégie intérimaire de développement national et du Pacte pour l'Afghanistan. Étant donné que le Groupe participe de plus en plus activement aux travaux du Groupe consultatif pour la justice, le nouveau poste d'assistant administratif permettra de renforcer les services d'interprétation et l'appui administratif et technique.

### Groupe des conseillers de police

40. Le Groupe des conseillers de police fournira des avis spécialisés et une assistance à tous les partenaires, internationaux et afghans, qui sont associés à la réforme de la police. L'effectif du Groupe diminuera, le nombre de conseillers de la police civile tombant de huit à quatre, et tous les conseillers seront affectés au quartier général de la Mission. Un nouveau poste d'assistant linguistique (agent local) sera créé afin de fournir des services de traduction et un appui linguistique au Groupe. La Mission a besoin d'un plus petit nombre de personnes hautement qualifiées et expérimentées, regroupées en un même lieu, dotées de compétences plus spécialisées et capables d'offrir des conseils d'expert au Représentant spécial adjoint du Secrétaire général sur les questions relatives à la police. Le personnel du Groupe fournira également des conseils et une assistance aux partenaires bilatéraux et aux partenaires chargés des questions relatives à l'état de droit, qui s'occupent du renforcement des capacités, de la réforme, de la certification et de la formation. Il assumera également des fonctions de mentor à l'égard des cadres moyens et supérieurs de la police.

### Groupe des conseillers militaires

41. Le Groupe des conseillers militaires continuera de fournir des conseils et un appui aux hauts responsables de la Mission sur les questions militaires relatives au démantèlement des groupes armés illégaux, à la réforme du secteur de la sécurité et au règlement des conflits locaux. À cette fin, la composante militaire restera en liaison avec les forces internationales et l'Armée nationale afghane. Huit assistants administratifs, sur les 10 que comptait le Groupe, ont été réaffectés aux bureaux régionaux, mais resteront placés sous la direction du Groupe.

## C. Pilier II : secours, relèvement et reconstruction

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>		<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<b>Total</b>	
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	<b>Total</b>	<i>Service mobile/ Service de sécurité</i>	<i>Services généraux</i>	<b>Total personnel recruté sur le plan international</b>	<i>Administrateurs recrutés sur le plan national</i>			<i>Agents locaux</i>
Janv.-mars 2006	-	1	-	2	2	8	2	-	<b>15</b>	1	1	17	5	8	-	<b>30</b>
Avril-déc. 2006	-	1	-	2	2	7	2	1	<b>15</b>	1	1	17	6	5	-	<b>28</b>
<b>Variation</b>	-	-	-	-	-	<b>(1)</b>	-	<b>1</b>	-	-	-	-	<b>1</b>	<b>(3)</b>	-	<b>(2)</b>

42. Au titre du Pilier II (secours, relèvement et reconstruction), le Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général comprend les groupes suivants : a) Le Groupe du développement institutionnel et de la gouvernance; b) le Groupe du coordonnateur résident/coordonnateur des affaires humanitaires; c) le Groupe de la promotion de la femme; d) le Groupe de la lutte contre les stupéfiants. Le Bureau vise à promouvoir le renforcement des capacités des ministères stratégiques associés à la mise en œuvre du Pacte pour l'Afghanistan et veille à ce que les autres activités du système des Nations Unies appuient également le renforcement des institutions

afghanes. En tant que coordonnateur résident, le Représentant spécial adjoint définit l'orientation stratégique des activités de développement de l'équipe de pays des Nations Unies. En tant que coordonnateur des affaires humanitaires, il coordonne les activités du système des Nations Unies en cas de catastrophe naturelle et assume d'autres fonctions humanitaires, comme la coordination entre civils et militaires. Enfin, il assume également les fonctions de responsable désigné adjoint, pour lesquelles il est assisté par un administrateur désigné.

43. Il est proposé de restructurer le Pilier II conformément aux meilleures pratiques des missions intégrées, notamment pour prendre en compte les responsabilités supplémentaires qu'implique le suivi de la mise en œuvre du Pacte. Il est donc proposé de transférer le Groupe du renforcement de l'état de droit et ses sept postes (1 D-1, 2 P-4, 1 administrateur recruté sur le plan national et 3 agents locaux) au Pilier I et le Groupe de la promotion de la femme (2 postes) du Bureau du Représentant spécial adjoint au Pilier II. Par ailleurs, trois nouveaux postes ont été demandés pour le Pilier II. Les changements de personnel sont décrits de façon détaillée dans les paragraphes qui suivent.

#### **Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Pilier II) et responsable désigné adjoint**

44. Le Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général comprend un assistant spécial (P-4), un assistant personnel [agent des services généraux (autres classes)] et un assistant administratif (agent local). Compte tenu de la complexité de la situation sécuritaire de la Mission, le Représentant spécial adjoint doit consacrer un temps considérable à ses fonctions de responsable désigné adjoint. Au titre du Pilier II, il est chargé de coordonner et d'assurer la cohérence des activités que le système des Nations Unies mène en faveur du développement en Afghanistan. Compte tenu de la priorité croissante que le Représentant spécial adjoint devra accorder au développement, il pourra de moins en moins superviser, en tant que responsable désigné adjoint, l'ensemble de la stratégie des Nations Unies en matière de sécurité et assurer en permanence les liaisons nécessaires avec les hauts responsables afghans, le commandement de la Force internationale, les ONG et les chefs d'organismes, de fonds et de programmes des Nations Unies. Or, pour mettre en place et faire fonctionner un système de gestion de la sécurité propre à assurer l'application effective du mandat et l'exécution du programme, compte tenu en particulier du plan visant à étendre la présence de la Mission par la création de bureaux sous-régionaux, il est indispensable de maintenir des relations à haut niveau. À cet effet, conformément aux recommandations de la mission commune d'évaluation de la sécurité et compte tenu de la situation complexe qui règne dans le pays dans ce domaine, il est proposé de créer un poste d'assistant du responsable désigné adjoint, de niveau D-1. Le titulaire de ce poste aurait une bonne connaissance des questions relatives à la sécurité, à l'exécution du mandat et au programme. Il travaillera dans le cadre du système intégré de gestion de la sécurité des Nations Unies en Afghanistan, en étroite collaboration avec le Département de la sûreté et de la sécurité, et aidera le représentant désigné adjoint à maintenir une liaison efficace avec les services de sécurité afghans.

**Groupe du développement institutionnel et de la gouvernance  
(ancien Groupe du renforcement des capacités et de la gouvernance)**

45. Le Groupe du développement institutionnel et de la gouvernance s'attachera à donner des conseils stratégiques pour l'élaboration de cadres globaux de développement national, tels que la Stratégie intérimaire de développement national de l'Afghanistan et le Pacte pour l'Afghanistan, en particulier concernant les questions relatives à la gouvernance et au développement économique et social. Pour cela, les membres du Groupe coordonneront étroitement leurs activités avec de nombreux acteurs, y compris les autorités nationales, les collectivités locales et la communauté des donateurs.

46. Compte tenu du niveau de responsabilité qu'impliquent ces tâches, le Directeur actuel du Groupe (D-1) continuera d'assumer les fonctions d'adjoint du Représentant spécial adjoint. Il sera appuyé par un administrateur des affaires civiles (P-4), un assistant administratif (agent du Service mobile), deux administrateurs des affaires civiles recrutés sur le plan national (administrateurs recrutés sur le plan national) et un assistant administratif (agent local). Pour faire face à l'accroissement des responsabilités du Groupe à la suite de la Conférence de Londres, il est proposé de créer un poste de fonctionnaire d'administration (P-2). Le Directeur aura également besoin d'un appui supplémentaire pour la compilation et l'analyse des données, la rédaction des rapports et d'autres tâches administratives. Le Groupe du développement institutionnel et de la gouvernance comprendra deux unités : celle de la gouvernance et celle du développement.

47. L'unité de la gouvernance fournira des conseils stratégiques, notamment aux ministères, au Cabinet du Président et aux autres institutions étatiques, ainsi qu'aux organismes des Nations Unies. Les bureaux régionaux de la MANUA aideront l'unité à coordonner les activités des donateurs dans le domaine de la gouvernance et du renforcement des capacités au niveau infranational, particulièrement les activités de prestation de services. Il est indiqué dans le Pacte pour l'Afghanistan que le Gouvernement procédera aux nominations aux postes de rang élevé, mettra en place une administration performante au niveau provincial et améliorera la transparence et la responsabilité en matière de finances publiques. Pour cela, le Gouvernement aura besoin d'une assistance considérable, la MANUA jouant à cet égard un rôle de coordination et d'appui important. L'effectif de l'unité comprendra trois personnes (1 P-5 et 2 P-4).

48. Les activités de l'unité du développement porteront principalement sur les aspects relatifs au développement économique et social du Pacte pour l'Afghanistan et sur la Stratégie intérimaire de développement national de l'Afghanistan. L'unité fournira des conseils et un appui stratégiques au Gouvernement dans le cadre de l'élaboration de la Stratégie de développement et du suivi de la mise en œuvre du Pacte pour l'Afghanistan et de la Stratégie intérimaire. Elle aidera également les pouvoirs publics à renforcer les mécanismes de collecte des données nécessaires à ce suivi et participera aux mécanismes de coordination connexes. L'effectif de l'unité comprend actuellement deux postes (1 P-5 et 1 P-4). Il est proposé de le renforcer en créant un poste d'administrateur des affaires civiles (administrateur recruté sur le plan national) dont le titulaire fournira une assistance technique au groupe de travail sur la Stratégie intérimaire en vue de l'élaboration de la Stratégie de développement et du suivi de la mise en œuvre du Pacte et de la Stratégie intérimaire.

**Groupe du coordonnateur résident/coordonnateur des affaires humanitaires (ancien Groupe du coordonnateur résident)**

49. Deux groupes, le Groupe du coordonnateur résident et le Groupe des secours, du relèvement, et de l'aide humanitaire, épaulent le Représentant spécial adjoint dans ses fonctions de coordonnateur résident/coordonnateur de l'aide humanitaire.

50. Le Groupe du coordonnateur résident/coordonnateur des affaires humanitaires apporte un appui au Représentant spécial adjoint du Secrétaire général dans ses fonctions de coordination de haut niveau de l'équipe de pays des Nations Unies. Dans le cadre du Pilier II, le coordonnateur résident est le principal lien entre la Mission et l'équipe de pays des Nations Unies. Il dirige la coordination des activités de relèvement, de développement et d'aide humanitaire et tient le Représentant spécial du Secrétaire général informé des problèmes qui se posent dans l'équipe des Nations Unies. Le Groupe est responsable de l'établissement, de la coordination et du suivi des cadres stratégiques pour la Mission et l'équipe de pays (tels que les locaux communs, la sécurité et l'exécution du programme, les programmes communs et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement). Suite à l'adoption du Pacte pour l'Afghanistan, ces tâches exigent de solides facultés d'analyse et des compétences dans le domaine des politiques de développement. Des efforts considérables seront nécessaires pour que les activités des organismes des Nations Unies contribuent à la réalisation des objectifs définis dans le Pacte pour l'Afghanistan ainsi que pour gérer les apports des divers programmes de l'ONU aux différents organes de coordination. Compte tenu du nombre d'organismes opérant en Afghanistan et de la complexité de la transition dans ce pays, il est nécessaire que le Groupe soit doté d'un effectif solide. Cet effectif comprend actuellement trois postes (1 P-3, 1 administrateur recruté sur le plan national et 1 agent local).

51. Le Groupe des secours, du relèvement et de l'aide humanitaire apporte un appui au Représentant spécial adjoint dans ses fonctions de coordonnateur de l'aide humanitaire. En cette capacité, le Représentant spécial adjoint est responsable de la planification et de la coordination des opérations d'aide humanitaire et des relations avec les autorités, les donateurs et l'ensemble de la communauté humanitaire. Le Groupe est chargé de coordonner l'aide humanitaire, d'aider les pouvoirs publics à planifier à long terme les interventions d'urgence et d'assurer la liaison avec les antennes de la MANUA. En Afghanistan, de nombreux incidents – inondations, tempêtes de neige, afflux de réfugiés ou problèmes de coordination des opérations avec l'armée – entravent l'aide humanitaire et il faut beaucoup de temps et de travail pour surmonter les difficultés qui se posent. Le Groupe comprend actuellement trois postes (1 P-4, 1 administrateur recruté sur le plan national et 1 agent local), auxquels s'ajoutent deux postes de spécialiste des questions humanitaires (P-3), financés par des contributions volontaires.

**Groupe de la promotion de la femme**

52. Le Groupe de la promotion de la femme (transféré du Bureau du Représentant spécial adjoint) remplit une fonction transversale essentielle qui est de coordonner les actions menées par la MANUA et des organismes des Nations Unies en matière d'égalité des sexes. Il se compose du Chef du Groupe (P-4) et d'un fonctionnaire chargé des questions relatives à l'égalité des sexes (administrateur recruté sur le plan national).

### Groupe de la lutte contre les stupéfiants

53. Le Groupe de la lutte contre les stupéfiants (qui faisait auparavant partie du Groupe du renforcement des capacités et de la gouvernance) est également chargé d'un objectif transversal important, défini dans le Pacte pour l'Afghanistan. Il comprend un poste d'administrateur (P-3) et un poste d'assistant administratif (agent local).

## D. Bureaux régionaux et sous-régionaux

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et catégories apparentées</i>		<b>Total, personnel recruté sur le plan international</b>	<i>Personnel recruté sur le plan national</i>		<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<b>Total</b>	
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	<i>Total</i>	<i>Service mobile/ Service de sécurité</i>		<i>Services généraux</i>	<i>Administrateurs recrutés sur le plan national</i>			<i>Agents locaux</i>
Janvier-mars 2006	-	-	-	-	7	17	29	1	<b>54</b>	15	-	<b>69</b>	55	291	-	<b>415</b>
Avril-décembre 2006	-	-	-	2	6	24	24	8	<b>64</b>	23	-	<b>87</b>	99	436	-	<b>622</b>
<b>Variation</b>	-	-	-	<b>2 (1)</b>	<b>7 (5)</b>	<b>7 (5)</b>	<b>7 (5)</b>	<b>7 (5)</b>	<b>10 (6)</b>	<b>8 (3)</b>	-	<b>18 (21)</b>	<b>44 (45)</b>	<b>145 (145)</b>	-	<b>207 (207)</b>

54. Il est proposé d'uniformiser la structure des bureaux régionaux et sous-régionaux de la MANUA, sur la base de l'expérience acquise par la Mission sur le terrain, et de tirer le meilleur parti des ressources dont celle-ci dispose pour exécuter son mandat. À cet effet, on accorde de plus en plus d'importance au renforcement des capacités et à la formation du personnel recruté sur le plan national, qui devrait remplacer progressivement le personnel recruté sur le plan international. Il est proposé que chaque bureau régional ait un effectif de 63 personnes, à l'exception du bureau de Kaboul où l'effectif serait de 60 personnes (1 D-1 ou P-5, 3 P-4, 3 P-3, 1 P-2, 3 agents du Service mobile, 11 administrateurs recrutés sur le plan national et 41 agents locaux). Chaque bureau sous-régional aurait un effectif de 11 personnes recrutées sur le plan national (1 administrateur recruté sur le plan national et 10 agents locaux). Avec huit bureaux régionaux et 11 bureaux sous-régionaux (2 bureaux existants et 9 bureaux proposés), l'effectif total serait de 622 personnes. Les paragraphes ci-après décrivent cet effectif de façon détaillée.

55. La MANUA compte actuellement huit bureaux régionaux (Bamyan, Gardez, Hérat, Kandahar, Kunduz, Jalalabad, Mazar-e-Sharif et le bureau central de Kaboul). Chaque bureau régional sera dirigé par un chef de bureau (D-1 ou P-5, selon l'importance de la région) et sera doté d'un personnel spécialisé dans le domaine des affaires politiques, des droits de l'homme, du développement institutionnel et de la gouvernance, du désarmement, de la démobilisation et du rapatriement, et de conseillers militaires et d'un personnel administratif. Pour le Pilier I, la composante des droits de l'homme et des affaires politiques comprendra neuf spécialistes des affaires politiques et des droits de l'homme [2 P-4, 2 P-3, 1 P-2, 4 administrateurs recrutés sur le plan national et 9 assistants (agents locaux)]. Pour le Pilier II, la composante de désarmement, démobilisation et rapatriement et de gouvernance disposera de cinq postes de fonctionnaire (1 P-4, 1 P-3, 3 administrateurs recrutés sur le plan national) et de trois assistants (agents locaux). L'effectif sera complété par 36 postes administratifs (3 agents du Service mobile, 4 administrateurs recrutés

sur le plan national et 29 agents locaux). Le personnel fournira des services d'appui aux bureaux régionaux et sous-régionaux dans les domaines de l'ingénierie, des transports, des communications, de l'informatique et des services médicaux, ainsi que pour l'approvisionnement, la gestion des camps et les opérations aériennes. Dans la mesure du possible, les bureaux régionaux de la MANUA partageront des locaux avec d'autres organismes des Nations Unies et mettront en place des services d'appui communs.

56. Les deux bureaux régionaux les plus importants se trouvent à Kandahar et à Hérat, où se déroulent la plupart des projets menés par les pouvoirs publics et la communauté internationale. Dans ces deux régions, la présence diplomatique et militaire internationale, déjà importante, s'étend; il faut par conséquent que les chefs de bureau de niveau D-1 aient des compétences spécialisées afin de représenter adéquatement la MANUA et l'équipe de pays des Nations Unies. Pour coordonner les activités de développement que requiert le nouveau mandat, il faut que les chefs de bureau soient quotidiennement en contact avec des hauts responsables du Gouvernement, des personnalités politiques, des directeurs d'organisations internationales et des missions diplomatiques.

57. La MANUA dispose actuellement de deux bureaux sous-régionaux dans les régions de Faryab et Badakhshan. Il est proposé de créer neuf autres bureaux sous-régionaux à Zaboul, Nimroz, Helmand, Farah, Ghor, Badghis, Kounar, Daikundi et Khost, dont l'ouverture se fera de façon échelonnée entre juin et décembre 2006. D'autres organismes des Nations Unies apporteront un appui administratif et logistique aux nouveaux bureaux sous-régionaux, sur la base du partage des coûts. Chaque bureau sous-régional sera dirigé par un administrateur recruté sur le plan national, secondé par 10 assistants (agents locaux). La structure des bureaux sous-régionaux a été conçue selon l'approche mesurée visant à conférer des responsabilités accrues au personnel recruté sur le plan national, conformément à la stratégie « d'afghanisation » de la Mission. Le personnel recruté sur le plan international sera affecté, par roulement, dans les bureaux sous-régionaux, afin de conseiller et de former le personnel national.

## E. Administration

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>				<b>Total général</b>
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	<b>Total partiel</b>	<i>Service mobile/de sécurité</i>	<i>Services généraux</i>	<b>Total, personnel international</b>	<i>Administrateurs recrutés sur le plan national</i>	<i>Agents locaux</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	
Janv.-mars 2006	–	–	–	1	3	9	7	5	<b>25</b>	22	9	<b>56</b>	20	205	27	<b>308</b>
Avril-déc. 2006	–	–	–	1	3	9	7	5	<b>25</b>	25	9	<b>59</b>	28	228	30	<b>345</b>
<b>Variation</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	<b>3</b>	–	<b>3</b>	<b>8</b>	<b>23</b>	<b>3</b>	<b>37</b>

58. L'Administration de la Mission se compose du Bureau du chef de l'administration, du Bureau des services administratifs et du Bureau des services techniques, qui offrent un appui administratif et logistique efficace au siège de la

Mission à Kaboul ainsi qu'aux bureaux régionaux et aux bureaux sous-régionaux dans le pays. D'un point de vue administratif, les principaux changements intervenus dans le mandat de la Mission sont le renforcement du personnel chargé de tâches fonctionnelles à Kaboul et la création de neuf bureaux sous-régionaux, ce qui requiert d'accroître l'appui offert en matière d'administration, de logistique et d'infrastructure, s'agissant tant des ressources affectées à des postes que des autres ressources.

59. Pour la période allant de janvier à mars 2006, le tableau d'effectifs approuvé pour l'administration comprend 308 postes, dont 27 postes de Volontaire des Nations Unies. Pour la période allant d'avril à décembre 2006, 37 postes supplémentaires ont été demandés, ce qui porte le niveau d'effectifs proposé à 345 postes. L'augmentation correspond à la création de 3 postes de fonctionnaire recruté sur le plan international (3 agents du Service mobile), de 31 postes pour du personnel recruté sur le plan national (8 administrateurs recrutés sur le plan national et 23 agents locaux) et de 3 postes de Volontaire des Nations Unies. Les changements apportés à la composition des effectifs de l'Administration sont décrits ci-après.

#### **Bureau du chef de l'administration**

60. Le Bureau du chef de l'administration se compose du secrétariat du chef, de la Section du budget et de la planification, du Groupe de la sécurité aérienne, du Groupe de la formation et du Groupe d'appui aux Volontaires des Nations Unies. Le Bureau compte actuellement 17 postes (1 D-1, 1 P-4, 2 P-3, 2 agents du Service mobile, 1 agent des services généraux (autres classes), 4 administrateurs recrutés sur le plan national, 3 agents locaux et 3 Volontaires des Nations Unies). Le Groupe d'appui aux Volontaires des Nations Unies, qui dispose actuellement de deux postes de Volontaire des Nations Unies, a été transféré de la Section du personnel au Bureau du chef de l'administration, afin d'assurer les relations avec le siège du Programme des VNU à Bonn (Allemagne). Un Volontaire des Nations Unies, qui est responsable de la prévention des incendies dans le Groupe de la sécurité aérienne est sur le point d'être transféré à la Section du génie, où il gèrera les questions liées aux incendies et à la sécurité dans la Mission. Le Groupe de la formation a été transféré lui aussi, du Bureau des services administratifs au Bureau du chef de l'administration, et un poste de Volontaire des Nations Unies relevant du Groupe de la formation est transféré à la Section du transport de surface. La structure de la Section du budget et de la planification reste la même.

#### **Bureau des services administratifs**

61. Le Bureau des services administratifs se compose du secrétariat et de la Section des finances, de la Section du personnel, de la Section des achats, de la Section des services généraux et de la Section des services médicaux. Son tableau d'effectifs actuel comprend 28 postes de fonctionnaire recruté sur le plan international [2 P-5, 4 P-4, 5 P-3, 4 P-2, 6 agents du Service mobile et 7 agents des services généraux (autres classes)], 48 postes pour du personnel recruté sur le plan national (7 administrateurs recrutés sur le plan national et 41 agents locaux) et 14 postes de Volontaire des Nations Unies. Il est proposé de créer 14 postes au total (2 postes d'agent du Service mobile, 3 postes d'administrateur recruté sur le plan national, 6 postes d'agent local et 3 postes de Volontaire des Nations Unies) pour appuyer les diverses sections du Bureau. Le Groupe de la formation et le Groupe

d'appui aux Volontaires des Nations Unies ont été transférés au Bureau du chef de l'administration, comme cela a déjà été indiqué.

### **Section des finances**

62. La Section des finances est responsable de la bonne comptabilisation des transactions financières et de la présentation dans les délais des états financiers au Siège. Elle se compose du Groupe de la comptabilité, du Groupe des fournisseurs, du Groupe des états de paie et du Groupe de la caisse. Elle verse les salaires, les primes de risque et d'autres formes d'aide financière à tout le personnel de la MANUA à Kaboul et dans les bureaux régionaux, et se charge notamment de payer les fournisseurs. Il est proposé de créer trois postes à la Section des finances (1 poste d'assistant financier (agent du Service mobile) et 2 postes d'assistant financier (agent local)], pour renforcer les effectifs du Groupe des états de paie, du Groupe des fournisseurs et du Groupe des demandes de remboursement, compte tenu de l'ouverture des nouveaux bureaux sous-régionaux et de la charge de travail supplémentaire qui va en résulter.

### **Section du personnel**

63. La Section du personnel est responsable de tous les recrutements, des congés et de la comptabilisation du temps de présence, de la gestion des dossiers, des rapports d'évaluation, des demandes de remboursement au titre de la police d'assurance médicale et d'autres fonctions ayant trait au personnel dans la Mission. Du fait du renforcement des effectifs envisagé pour 2006, il est proposé de créer dans la Section un nouveau poste d'assistant d'administration du personnel (agent local).

### **Section des achats**

64. La Section des achats est responsable des achats, de la gestion des contrats et du traitement des réclamations dans la Mission. L'expansion de la Mission et la création de neuf bureaux sous-régionaux auront des répercussions considérables sur sa charge de travail. Il est donc proposé de créer trois nouveaux postes (1 poste d'agent du Service mobile, 1 poste d'administrateur recruté sur le plan national et 1 poste d'agent local) pour aider la Section.

### **Section des services généraux**

65. La Section des services généraux est responsable des services du courrier et de la valise diplomatique, des services d'enregistrement, des voyages, des réclamations et du contrôle du matériel, de la gestion des stocks, de la réception et de l'inspection. Il est proposé de créer deux nouveaux postes d'agent local pour aider la Section à la suite de l'expansion de la Mission.

### **Section des services médicaux**

66. La Section des services médicaux offre des prestations médicales à tout le personnel de la MANUA, qu'il ait été recruté sur le plan international ou national et qu'il se trouve à Kaboul ou dans les bureaux régionaux. Il est proposé de créer dans la Section 2 postes d'administrateur recruté sur le plan national pour des médecins recrutés sur le plan national et 3 postes de Volontaire des Nations Unies pour des auxiliaires médicaux. La Mission propose de mettre en place à Kaboul une équipe

médicale mobile composée de deux médecins recrutés sur le plan national et d'une infirmière, afin de faire face aux différentes urgences médicales à Kaboul et de prendre en charge les victimes, ainsi que d'assurer une couverture médicale primaire dans le cadre des projets d'expansion de la MANUA.

#### **Bureau du chef des services techniques**

67. Le Bureau des services techniques se compose du secrétariat du chef et de la Section du génie, de la Section des opérations aériennes, de la Section des communications et de l'informatique, de la Section du transport de surface et de la Section des approvisionnements. Le tableau d'effectifs actuel du Bureau du chef des services techniques comprend 21 postes de fonctionnaire recruté sur le plan international [1 P-5, 4 P-4, 1 P-2, 14 agents du Service mobile et 1 agent des services généraux (autres classes)], 170 postes pour du personnel recruté sur le plan national (9 administrateurs recrutés sur le plan national et 161 agents locaux) et 10 postes de Volontaire des Nations Unies. Il est proposé de créer 23 postes au total (1 poste d'agent du Service mobile, 5 postes d'administrateur recruté sur le plan national et 17 postes d'agent local) pour appuyer les diverses sections du Bureau.

#### **Section du génie**

68. La Section du génie est responsable de tous les aspects des travaux de génie civil dans les locaux de la MANUA, y compris l'entretien des locaux, l'application des normes de sécurité des Nations Unies, les groupes électrogènes, les climatiseurs, l'électricité, l'acquisition du matériel et les travaux de rénovation et de construction. Il est proposé de créer un groupe de la sécurité et de la lutte contre les incendies dans la Section, et le poste de responsable de la prévention des incendies (Volontaire des Nations Unies) va être transféré du Groupe de la sécurité aérienne à la Section du génie. Il est proposé de renforcer les effectifs de la Section en y créant 3 postes d'assistant de la gestion des bâtiments (agent local), 1 poste d'électricien, 1 poste de technicien (chauffage, ventilation et climatisation) et un poste de mécanicien de groupe électrogène, pour faire face à l'augmentation de la charge de travail des services d'entretien des bâtiments et aider à la gestion des installations.

#### **Section des opérations aériennes**

69. La Section des opérations aériennes est responsable de la gestion de tous les aspects des opérations aériennes au sein de la Mission. Sa dotation en effectifs reste la même (1 P-4, 2 administrateurs recrutés sur le plan national et 4 agents locaux) pour assurer la gestion des moyens aériens de la MANUA (2 avions et 2 hélicoptères).

#### **Section des communications et de l'informatique**

70. La Section des communications et de l'informatique gère les communications, l'infrastructure informatique et les services y afférents dans la Mission. Elle assure les communications d'urgence pour tous les fonctionnaires des Nations Unies en Afghanistan, et exploite des salles radio (24 heures sur 24, sept jours sur sept) sur tout le territoire. Elle dispose d'un vaste réseau informatique et téléphonique, utilisant huit stations terrestres de relais par satellites dans tout le pays, met à la disposition du Département des opérations de maintien de la paix un service téléphonique par microterminal (VSAT) et offre à tous les utilisateurs de la

MANUA, au siège et dans les régions, des systèmes de courrier ainsi que des services liés à l'Internet et à des bases de données. La Section met aussi à disposition des systèmes de communication pour appuyer les normes minimales de sécurité opérationnelle, en entretenant des installations dans les résidences d'accueil et les abris fortifiés de la MANUA dans toute la zone de la Mission. La Section a conclu des mémorandums d'accord avec d'autres organismes des Nations Unies et des partenaires opérationnels, et l'appui qu'elle offre est conforme aux termes et conditions de ces documents. Il est proposé de renforcer les effectifs de la Section en y créant cinq postes [2 postes d'informaticien (administrateur recruté sur le plan national) et 3 postes de technicien (agent local)], pour apporter l'appui voulu aux nouveaux bureaux sous-régionaux et assurer la formation du personnel recruté sur le plan national.

### **Section du transport de surface**

71. La Section du transport de surface, qui administre l'intégralité du parc de véhicules de la Mission, s'acquitte des tâches ci-après : programmation de l'utilisation des véhicules et de l'emploi du temps des conducteurs, services d'attribution de véhicules, obtention des permis de conduire nécessaires, gestion des pièces détachées, contrôle des carburants, gestion des stocks, sécurité routière et enquêtes en cas d'accident, entretien des véhicules et gestion des ateliers. En raison de la situation en matière de sécurité dans la zone de la Mission, le personnel recruté sur le plan international est soumis à des restrictions en matière de circulation, et il faut donc recruter davantage de chauffeurs et de mécaniciens sur le plan national pour exploiter les véhicules des Nations Unies. Il est proposé de renforcer les effectifs de la Section en y créant 15 postes, à savoir 1 poste d'assistant aux transports (agent du Service mobile) pour gérer le parc automobile, 3 postes de fonctionnaire chargé des transports (administrateur recruté sur le plan national) pour contribuer à l'entretien du parc et à la programmation de l'utilisation des véhicules, et 10 postes d'assistant aux transports (agent local) pour assurer l'entretien et la conduite des véhicules dans la zone de la Mission, compte tenu de l'expansion proposée vers les bureaux sous-régionaux et des effectifs de la Mission. Un poste d'assistant à la gestion des carburants (Volontaire des Nations Unies) va être transféré du Groupe de la formation (Bureau du chef de l'administration) à la Section.

### **Section des approvisionnements**

72. La Section des approvisionnements gère les achats et les approvisionnements pour tout ce qui a trait au matériel de bureau, aux fournitures et au contrôle des carburants dans la Mission, et elle est responsable des stocks et de la gestion de l'ensemble du mobilier et matériel. Il est proposé de renforcer les effectifs de la Section en y créant un poste d'assistant aux fournitures (agent local), afin de faire face à l'augmentation de la charge de travail liée à l'expansion de la Mission.

## F. Sécurité

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>				<b>Total général</b>
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	<b>Total partiel</b>	<i>Service mobile/de sécurité</i>	<i>Services généraux</i>	<b>Total, personnel international</b>	<i>Administrateurs recrutés sur le plan national</i>	<i>Agents locaux</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	
Janv.-mars 2006	-	-	-	-	-	2	7	3	<b>12</b>	31	-	<b>43</b>	8	241	2	<b>294</b>
Avril-déc. 2006	-	-	-	-	-	2	13	3	<b>18</b>	37	-	<b>55</b>	8	315	2	<b>380</b>
<b>Variation</b>	-	-	-	-	-	-	<b>6</b>	-	<b>6</b>	<b>6</b>	-	<b>12</b>	-	<b>74</b>	-	<b>86</b>

73. La Section de la sécurité est chargée d'assurer la sûreté et la sécurité du personnel et des biens de la MANUA, en intervenant en cas de situation d'urgence 24 heures sur 24, sept jours sur sept, en dirigeant les forces de sécurité, en menant les enquêtes ayant trait à la sécurité, en fournissant des services de protection personnelle aux principaux responsables de la Mission et aux délégations de haut niveau, et en délivrant les autorisations de sécurité pour les déplacements à l'intérieur et à destination de la zone de la Mission. Elle veille également à ce que les normes minimales de sécurité opérationnelle et les normes minimales de sécurité opérationnelle applicables au domicile, établies par le responsable désigné, soient respectées.

74. La Section de la sécurité dispose de 294 postes (2 P-4, 7 P-3, 3 P-2, 31 agents du Service mobile (agent du Service de sécurité), 8 administrateurs recrutés sur le plan national, 241 agents locaux et 2 Volontaires des Nations Unies), pour appuyer les huit bureaux régionaux et les deux bureaux sous-régionaux en place. On s'attend à ce que la situation en matière de sécurité en Afghanistan reste instable en 2006. La MANUA a également proposé de renforcer sa présence dans neuf nouvelles zones à l'échelon sous-régional. Pour surmonter les problèmes qui risquent de se poser, il est proposé de créer 86 postes, à savoir 6 postes de coordonnateur des mesures de sécurité sur le terrain et à l'échelon régional (P-3), 6 postes d'agent chargé de la sécurité dans les provinces (agent du Service mobile) et 74 postes de garde de sécurité (agent local).

Tableau 3  
Prévisions de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)

Rubrique	Prévisions de dépenses pour la période du 1 <sup>er</sup> avril au 31 décembre 2006					
	Crédits supplémentaires nécessaires					
	Crédits ouverts (janvier-mars 2006)	Dépenses effectives	Variation	Total	Montant net	Besoins non renouvelables
		1 <sup>er</sup> janvier- 31 mars 2006	Économies (déficit)	1 <sup>er</sup> avril- 31 décembre 2006		
	1	2	3 = (2 - 1)	4	5 = (4 - 3)	
<b>I. Militaires et personnel de police</b>						
1. Observateurs militaires	206,4	101,3	105,1	360,8	255,6	–
2. Police civile	102,4	61,1	41,3	99,0	57,7	–
<b>Total partiel, groupe I</b>	<b>308,8</b>	<b>162,4</b>	<b>146,4</b>	<b>459,8</b>	<b>313,4</b>	<b>–</b>
<b>II. Personnel civil</b>						
3. Personnel recruté sur le plan international	6 019,4	5 222,3	797,1	21 502,0	20 704,9	–
4. Personnel recruté sur le plan national	2 405,6	2 464,0	(58,4)	9 542,0	9 600,4	–
5. Volontaires des Nations Unies	284,7	235,4	49 300	1 043,0	993,7	–
<b>Total partiel, groupe II</b>	<b>8 709,7</b>	<b>7 921,7</b>	<b>788,0</b>	<b>32 087,0</b>	<b>31 298,9</b>	<b>–</b>
<b>III. Dépenses opérationnelles</b>						
6. Consultants	–	10,6	10,6	60,5	71,1	–
7. Voyages officiels	89,4	175,5	(86,1)	589,7	675,8	–
8. Installations et infrastructures	1 036,9	665,1	371,8	5 947,1	5 575,3	1 634,6
9. Transports terrestres	470,8	189,8	281,0	3 588,8	3 307,8	1 533,1
10. Transports aériens	2 121,6	1 466,7	654,9	6 113,4	5 458,5	–
11. Transmissions	318,6	126,2	192,4	2 609,9	2 417,5	1 275,4
12. Informatique	203,9	34,2	169,7	1 415,1	1 245,4	899,6
13. Services médicaux	91,3	–	91,3	286,6	195,3	–
14. Fournitures, services et matériel divers	205,2	75,4	129,8	985,5	855,7	409,5
<b>Total partiel, groupe III</b>	<b>4 537,7</b>	<b>2 743,7</b>	<b>1 794,0</b>	<b>21 596,6</b>	<b>19 802,5</b>	<b>5 752,2</b>

Rubrique	Prévisions de dépenses pour la période du 1 <sup>er</sup> avril au 31 décembre 2006					
	Crédits supplémentaires nécessaires					
	Crédits ouverts (janvier-mars 2006)	Dépenses effectives	Variation	Total	Montant net	Besoins non renouvelables
		1 <sup>er</sup> janvier- 31 mars 2006	Économies (déficit)	1 <sup>er</sup> avril- 31 décembre 2006		
	1	2	3 = (2 - 1)	4	5 = (4 - 3)	
<b>IV. Autres programmes</b>						
15. Programme d'information	60,7	8,2	52,5	174,2	121,7	-
16. Formation	-	-	-	573,1	573,1	-
<b>Total partiel, groupe IV</b>	<b>60,7</b>	<b>8,2</b>	<b>52,5</b>	<b>747,3</b>	<b>694,8</b>	<b>-</b>
<b>Montant net</b>	<b>13 616,9</b>	<b>10 836,0</b>	<b>2 780,9</b>	<b>54 890,6</b>	<b>52 109,7</b>	<b>5 752,2</b>
17. Contributions du personnel	-	-	-	4 944,6	4 944,6	-
<b>Montant brut</b>	<b>13 616,9</b>	<b>10 836,0</b>	<b>2 780,9</b>	<b>59 835,2</b>	<b>57 054,3</b>	<b>5 752,2</b>

## IV. Analyse des ressources nécessaires

### A. Personnel militaire et de police

	Prévisions de dépenses (en milliers de dollars des États-Unis)	
	1 <sup>er</sup> janv.-31 mars 2006	1 <sup>er</sup> avril-31 déc. 2006
<b>Observateurs militaires</b>	101,3	360,8

75. Le montant de 360 800 dollars demandé à cette rubrique doit permettre de financer les indemnités de subsistance (missions), les indemnités d'habillement, les frais de voyage et les indemnités en cas de décès ou d'invalidité. Il tient compte du déploiement effectif d'un conseiller militaire et de 12 officiers de liaison, pour lesquels il est prévu une indemnité de subsistance (missions) de 90 dollars par jour d'avril à décembre 2006. Les frais de voyage au titre du déploiement sont calculés sur la base d'un coût moyen de 7 500 dollars par personne, compte tenu du fait que le voyage de départ est organisé par la Mission et s'effectue à bord de ses aéronefs jusqu'à Dubai. L'indemnité d'habillement est calculée sur la base d'un taux standard de 200 dollars par personne par an. L'indemnité en cas de décès ou d'invalidité (40 000 dollars) est calculée sur la base des coûts standard.

	Prévisions de dépenses (en milliers de dollars des États-Unis)	
	1 <sup>er</sup> janv.-31 mars 2006	1 <sup>er</sup> avril-31 déc. 2006
<b>Police civile</b>	61,1	99,0

76. Le montant de 99 000 dollars demandé à la rubrique Conseillers de police civile doit permettre de financer les indemnités de subsistance (missions), les indemnités d'habillement, les frais de voyage et les indemnités en cas de décès ou d'invalidité. Il tient compte du déploiement effectif de quatre conseillers de police civile, pour lesquels il est prévu une indemnité de subsistance (missions) de 90 dollars par jour d'avril à décembre 2006. Les frais de voyage au titre du déploiement sont calculés sur la base d'un coût moyen de 7 500 dollars par personne et ont été ajustés compte tenu du fait que le voyage de départ est organisé par la Mission et s'effectue à bord de ses aéronefs jusqu'à Dubai. L'indemnité d'habillement est calculée sur la base du taux standard de 200 dollars par personne par an. Le montant de l'indemnité en cas de décès ou d'invalidité est comptabilisé à la rubrique Personnel militaire et ne figure donc pas à cette rubrique.

## B. Personnel civil

	<i>Prévisions de dépenses</i> <i>(en milliers de dollars des États-Unis)</i>	
	1 <sup>er</sup> janv.-31 mars 2006	1 <sup>er</sup> avril-31 déc. 2006
<b>Personnel recruté sur le plan international</b>	5 222,3	21 502,0

77. Le montant demandé (21 502 000 dollars) doit permettre de financer le traitement du personnel recruté sur le plan international et les dépenses communes de personnel y afférentes, dont la prime de risque et l'indemnité de subsistance (missions). Les prévisions de dépenses à ce titre ont été calculées pour un nombre total de 277 personnes (soit 174 administrateurs et 103 agents du Service mobile et des services généraux). L'indemnité de subsistance (missions) a été fixée à 90 dollars par jour et la prime de risque à 1 000 dollars par mois. L'augmentation substantielle des fonds demandée à cette rubrique découle de l'élargissement du mandat de la Mission et de l'augmentation des effectifs qui en découle. Les prévisions de dépenses tiennent compte d'un pourcentage de vacance de postes de 25 %.

78. Des prévisions de dépenses distinctes ont été faites en ce qui concerne les mesures de sécurité relatives aux résidences, les normes minimales de sécurité opérationnelle et les primes d'assurance contre les actes de violence. Les mesures de sécurité relatives aux résidences entraînent deux types de dépenses : le remboursement, en une seule fois et jusqu'à concurrence de 1 000 dollars par membre du personnel, de dépenses au titre d'installations de sécurité et le remboursement récurrent, jusqu'à concurrence de 480 dollars par mois par résidence, de dépenses au titre du recrutement d'agents de sécurité.

	<i>Prévisions de dépenses</i> <i>(en milliers de dollars des États-Unis)</i>	
	1 <sup>er</sup> janv.-31 mars 2006	1 <sup>er</sup> avril-31 déc. 2006
<b>Personnel recruté sur le plan national</b>	2 464,0	9 542,0

79. Le montant de 9 542 000 dollars demandé doit permettre de financer le traitement du personnel recruté sur le plan national (171 administrateurs et 1 030 agents locaux) et les dépenses communes de personnel y afférentes, dont la prime de risque. Un taux de vacance de postes de 25 % a été appliqué. Les coûts salariaux standard ont été calculés sur la base du barème local des traitements appliqué depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2005. Les prévisions de dépenses englobent le coût des heures supplémentaires, qui a été fixé à 2 % des coûts salariaux nets compte tenu de l'historique de la Mission. L'augmentation substantielle des fonds demandée à cette rubrique découle de l'augmentation des effectifs proposés (318 personnes).

<i>Prévisions de dépenses</i> <i>(en milliers de dollars des États-Unis)</i>		
	1 <sup>er</sup> janv.-31 mars 2006	1 <sup>er</sup> avril-31 déc. 2006
<b>Volontaires des Nations Unies</b>	235,4	1 043,0

80. Le montant demandé (1 043 000 dollars) doit permettre de financer les dépenses liées au déploiement de 32 Volontaires des Nations Unies (indemnité mensuelle de subsistance, voyages en mission et relève, prime d'installation, prime d'assurance, formation et prime de risque). Il doit permettre également de financer les dépenses d'appui au Programme des VNU dues au siège du Programme à Bonn (Allemagne), calculées sur la base de 8 % du montant total des dépenses afférentes aux VNU. On ne tient compte d'aucun pourcentage de vacance de postes pour évaluer les dépenses relatives aux VNU, la totalité des postes leur ayant été affectés ayant été pourvus au cours des trois premiers mois de 2006.

### C. Dépenses opérationnelles

<i>Prévisions de dépenses</i> <i>(en milliers de dollars des États-Unis)</i>		
	1 <sup>er</sup> janv.-31 mars 2006	1 <sup>er</sup> avril-31 déc. 2006
<b>Consultants</b>	10,6	60,5

81. Le montant de 60 500 dollars demandé à cette rubrique devrait permettre de financer pendant six mois les dépenses afférentes au consultant international de grade P-4 qu'il faudrait affecter au bureau du porte-parole. La principale publication périodique de la MANUA a été récemment remaniée et publiée à nouveau. Pour pouvoir continuer à la publier et tirer profit des travaux des derniers mois, il faudrait engager un consultant international qui ait une expérience de la planification et de la collaboration avec les auteurs d'articles, de l'édition, de la production et de tous les aspects de la présentation d'une publication (photos, graphiques, langues et impression), étant donné que les compétences spécialisées nécessaires à la réalisation de ces tâches ne sont pas disponibles localement. *Afghan Update* est distribuée à tous les ministères et aux membres de la communauté internationale présents en Afghanistan et permet de traiter de questions qui ne sont pas abordées dans les points de presse hebdomadaires.

*Prévisions de dépenses*  
(en milliers de dollars des États-Unis)

	1 <sup>er</sup> janv.-31 mars 2006	1 <sup>er</sup> avril-31 déc. 2006
<b>Voyages officiels</b>	175,5	589,7

82. Un montant de 589 700 dollars est demandé pour les voyages non liés à une formation. Le nombre des voyages officiels du Représentant spécial du Secrétaire général et de ses proches collaborateurs en dehors de la zone de la Mission devrait augmenter compte tenu du nouveau mandat de la Mission, qui nécessitera des consultations opérationnelles et politiques approfondies entre les chefs de la Mission et le Siège de l'ONU et avec les homologues politiques afghans. Les prévisions de dépenses au titre des voyages à l'intérieur de la zone de la Mission (250 000 dollars) ont été calculées sur la base des dépenses mensuelles moyennes de 27 800 dollars engagées à ce titre au cours de la période de janvier à mars et couvrent le coût des voyages nécessaires pour fournir un appui technique aux diverses régions et celui des mesures indispensables pour assurer la sécurité des visites dans les bureaux régionaux effectuées par voie routière et des visites de vérification des droits de l'homme.

*Prévisions de dépenses*  
(en milliers de dollars des États-Unis)

	1 <sup>er</sup> janv.-31 mars 2006	1 <sup>er</sup> avril-31 déc. 2006
<b>Installations et infrastructure</b>	665,1	5 947,1

83. Le montant demandé à cette rubrique doit permettre de financer l'achat de groupes électrogènes, de matériel d'hébergement, de réservoirs de carburant et de pompes à essence, de mobilier et de matériel de bureau et de matériel de sécurité et les frais de transport, dont le coût total est évalué à 1 515 600 dollars. Il comprend un montant de 565 800 dollars pour l'achat de groupes électrogènes, rendu nécessaire par le fait que les services publics afghans ne produisent pratiquement pas d'électricité. Il comprend également un montant de 222 000 dollars pour l'achat de réservoirs de carburant et de débitmètres, qui permettront d'améliorer le suivi de la consommation de carburant et de mieux comptabiliser la distribution de carburant, en particulier dans les emplacements pour hélicoptères des nouveaux bureaux sous-régionaux proposés. Un montant de 269 500 dollars est demandé pour financer l'achat de mobilier et de matériel de bureau dans les bureaux proposés. Un montant de 458 300 dollars est également demandé pour financer l'achat d'appareils à rayons X et de détecteurs de métaux, nécessaires pour renforcer la sécurité dans les aéroports régionaux, et pour installer des systèmes de sécurité dans la résidence du Représentant spécial du Secrétaire général.

84. Un montant de 615 900 dollars est demandé pour financer la location de locaux, dont 69 600 doivent servir à rénover ou à réaménager les bureaux existants.

85. Un montant de 1 719 500 dollars est demandé pour financer les frais d'éclairage, de chauffage, d'énergie et d'eau, compte tenu de la quantité mensuelle moyenne de carburant pour groupes électrogènes effectivement consommée en 2005 (179 343 litres). Il comprend le coût du carburant nécessaire aux bureaux sous-régionaux supplémentaires.

86. Un montant de 552 500 dollars est demandé pour financer le coût des contrats de nettoyage et d'entretien et de l'élimination des déchets, dont les déchets dangereux, ainsi que les dépenses qui découleront, sur tous les sites, du recours ponctuel à des électriciens, à des plombiers et à des entreprises pouvant assurer le nettoyage des égouts et l'entretien des bâtiments.

87. Un montant de 568 500 dollars est demandé au titre des services de sécurité nécessaires pour assurer la sécurité des bureaux des Nations Unies; il comprend la part des dépenses relatives au Service de protection des Nations Unies qui revient à la Mission et le coût de la location des véhicules d'escorte armés et du personnel fournis par le Ministère afghan de l'intérieur.

88. Un montant de 423 000 dollars est demandé pour financer les services de construction nécessaires à la modification ou au réaménagement des bureaux régionaux et sous-régionaux et de deux bunkers et pour améliorer l'état de la route au bureau de Kaboul.

89. Un montant de 552 100 dollars est proposé pour financer d'autres dépenses liées aux bureaux, dont celles qu'entraînera l'achat de fournitures de papeterie et de bureau (123 800 dollars), de pièces de rechange pour groupes électrogènes et de divers matériels, notamment électriques (137 500 dollars), de fournitures d'entretien (171 800 dollars) et de fournitures de sécurité (119 000 dollars).

*Prévisions de dépenses*  
(en milliers de dollars des États-Unis)

	1 <sup>er</sup> janv.-31 mars 2006	1 <sup>er</sup> avril-31 déc. 2006
<b>Transports terrestres</b>	189,8	3 588,8

90. Le montant prévu à cette rubrique doit permettre d'acquérir 71 véhicules (33 véhicules de remplacement et 38 véhicules neufs) afin de porter le nombre total des véhicules de la Mission à 377, pour un coût évalué à 1 478 900 dollars, et d'acheter pour 914 400 dollars de carburants et de lubrifiants. Il doit également permettre d'acheter du matériel pour l'atelier de réparation des véhicules (54 200 dollars), de louer du matériel lourd pour des travaux de construction (23 800 dollars), d'acquitter les primes d'assurance responsabilité civile (64 500 dollars) et d'acheter des pièces de rechange et de financer les dépenses de réparation et d'entretien (1 053 000 dollars).

*Prévisions de dépenses*  
(en milliers de dollars des États-Unis)

	1 <sup>er</sup> janv.-31 mars 2006	1 <sup>er</sup> avril-31 déc. 2006
<b>Transports aériens</b>	1 466,7	6 113,4

91. Le montant demandé concerne les dépenses opérationnelles, les primes d'assurance responsabilité civile et le carburant afférents à une flotte de deux avions et de deux hélicoptères qui seraient utilisés pendant 2 040 heures (1 440 heures de vol pour les avions et 600 heures de vol pour les hélicoptères). Il permettrait de financer : la location et l'exploitation desdits avions et hélicoptères (4 190 700 dollars, dont 3 388 700 pour les avions et 802 000 pour les hélicoptères); l'achat de carburants et lubrifiants (1 717 000 dollars); les primes d'assurance

responsabilité civile (52 000 dollars); les droits d'atterrissage et les frais de manutention (65 700 dollars); et les indemnités de subsistance des membres des équipages (88 000 dollars). Le bail de location du LR-35 Lear Jet ne sera pas renouvelé lorsqu'il viendra à expiration en juin 2006 et il est proposé d'ajouter deux hélicoptères MI-8 à la flotte aérienne pour que les bureaux sous-régionaux proposés soient accessibles et que les évacuations sanitaires s'effectuent dans de bonnes conditions.

*Prévisions de dépenses*  
(en milliers de dollars des États-Unis)

	1 <sup>er</sup> janv.-31 mars 2006	1 <sup>er</sup> avril-31 déc. 2006
<b>Communications</b>	126,2	2 609,9

92. Le montant demandé à cette rubrique doit permettre d'acquérir du matériel de communication pour un coût total de 1 275 400 dollars (matériel de transmission VHF et UHF et radio, matériel de transmission par satellite, matériel téléphonique et matériel nécessaire à l'atelier des transmissions); et de financer le coût des communications commerciales, estimé à 1 030 400 dollars, dont les frais d'utilisation des terminaux INMARSAT et des téléphones par satellite Thuraya et le coût des lignes de radiomessagerie unilatérales, des lignes locales louées et des communications avec la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) et avec New York. Un montant de 304 100 dollars est également demandé pour financer l'achat de pièces de rechange et les dépenses d'entretien dans tous les bureaux existants et les bureaux proposés. Le matériel de communication susmentionné permettra d'assurer la liaison avec les nouveaux bureaux sous-régionaux et de faire en sorte que les normes minimales de sécurité opérationnelle soient respectées.

*Prévisions de dépenses*  
(en milliers de dollars des États-Unis)

	1 <sup>er</sup> janv.-31 mars 2006	1 <sup>er</sup> avril-31 déc. 2006
<b>Technologies de l'information</b>	34,2	1 415,1

93. Le montant demandé à cette rubrique doit permettre d'acquérir du matériel informatique (180 ordinateurs de bureau, 40 ordinateurs portatifs, 40 imprimantes de réseau, 10 télécopieurs numériques et 20 serveurs), dont le coût s'élève à 899 600 dollars, et de financer les services informatiques nécessaires pour installer et configurer ce matériel, dont le coût s'élève à 62 400 dollars. Il doit également permettre de financer l'achat du logiciel nécessaire pour assurer le bon fonctionnement du réseau, s'occuper du courrier et constituer des archives électroniques, d'acquitter les droits d'exploitation des logiciels et des systèmes d'exploitation (203 100 dollars) et d'acheter des pièces de rechange et des fournitures pour un coût représentant 3 % de l'inventaire prévisionnel de 5 millions de dollars (150 000 dollars).

*Prévisions de dépenses  
(en milliers de dollars des États-Unis)*

	1 <sup>er</sup> janv.-31 mars 2006	1 <sup>er</sup> avril-31 déc. 2006
<b>Services médicaux</b>	–	286,6

94. Le montant demandé à cette rubrique (286 600 dollars) doit permettre de financer neuf évacuations sanitaires (108 000 dollars) et l'achat de fournitures médicales, l'entretien du matériel médical existant et l'achat de nouveaux matériels (178 600 dollars).

*Prévisions de dépenses  
(en milliers de dollars des États-Unis)*

	1 <sup>er</sup> janv.-31 mars 2006	1 <sup>er</sup> avril-31 déc. 2006
<b>Fournitures, services et matériels divers</b>	75,4	985,5

95. Le montant demandé à cette rubrique doit permettre d'acquérir divers matériels tels que des extincteurs et des trousseaux de secours (281 100 dollars), d'acquies des abonnements (10 200 dollars), de financer des dépenses liées au personnel de sécurité, au personnel militaire et au personnel de police (183 900 dollars), de financer les dépenses de représentation (9 000 dollars), d'acquies les frais bancaires et les primes d'assurance (166 500 dollars) et de financer les coûts de fret, dont ceux afférents aux services du courrier et de la valise diplomatique (241 500 dollars), et l'achat de divers services et matériels (93 300 dollars).

## D. Autres programmes

*Prévisions de dépenses  
(en milliers de dollars des États-Unis)*

	1 <sup>er</sup> janv.-31 mars 2006	1 <sup>er</sup> avril-31 déc. 2006
<b>Programme d'information</b>	8,2	174,2

96. Le programme d'information devant permettre de faire mieux connaître au public l'action de l'ONU dans la région, il est proposé d'y inclure un certain nombre d'activités d'un coût total de 149 200 dollars, qui est ventilé comme suit : émissions d'information télévisées diffusées localement : 90 000 dollars; couverture médiatique et dépenses de conception et de publication connexes : 18 000 dollars; campagnes d'information régionales : 16 400 dollars et recrutement de spécialistes de l'information à titre contractuel dans les bureaux régionaux : 24 800 dollars. Le coût des fournitures et du matériel nécessaire au bureau de Kaboul est estimé à 25 000 dollars.

*Prévisions de dépenses  
(en milliers de dollars des États-Unis)*

	1 <sup>er</sup> janv.-31 mars 2006	1 <sup>er</sup> avril-31 déc. 2006
<b>Formation</b>	–	573,1

97. Le montant demandé à cette rubrique doit permettre de financer les dépenses liées aux consultants (186 100 dollars), les frais de voyage (298 000 dollars) et les fournitures et services de formation et d'autres dépenses (89 000 dollars). Le plan de formation pour 2006 prévoit la fourniture de cours à l'extérieur (cours à l'intention des instructeurs et cours sur les pratiques optimales, les techniques d'achat, les technologies de l'information et les opérations aériennes) et dans le cadre de la Mission. Son objectif étant de faire participer un grand nombre de personnes aux activités de formation de la Mission, il est proposé d'organiser plusieurs cours de formation internes, ce qui nécessitera de faire venir des consultants sur place. Les frais de voyage concernent aussi les membres du personnel recruté sur le plan international qui suivent des cours de formation au Siège et à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi afin de se tenir au fait de l'évolution de leur domaine de compétence.

## V. Mesures que l'Assemblée générale devra prendre

98. Il est demandé à l'Assemblée générale :

a) **D'approuver le budget de la MANUA pour la période du 1<sup>er</sup> avril au 31 décembre 2006, dont le montant net s'élève à 54 890 600 dollars (montant brut : 59 835 200 dollars);**

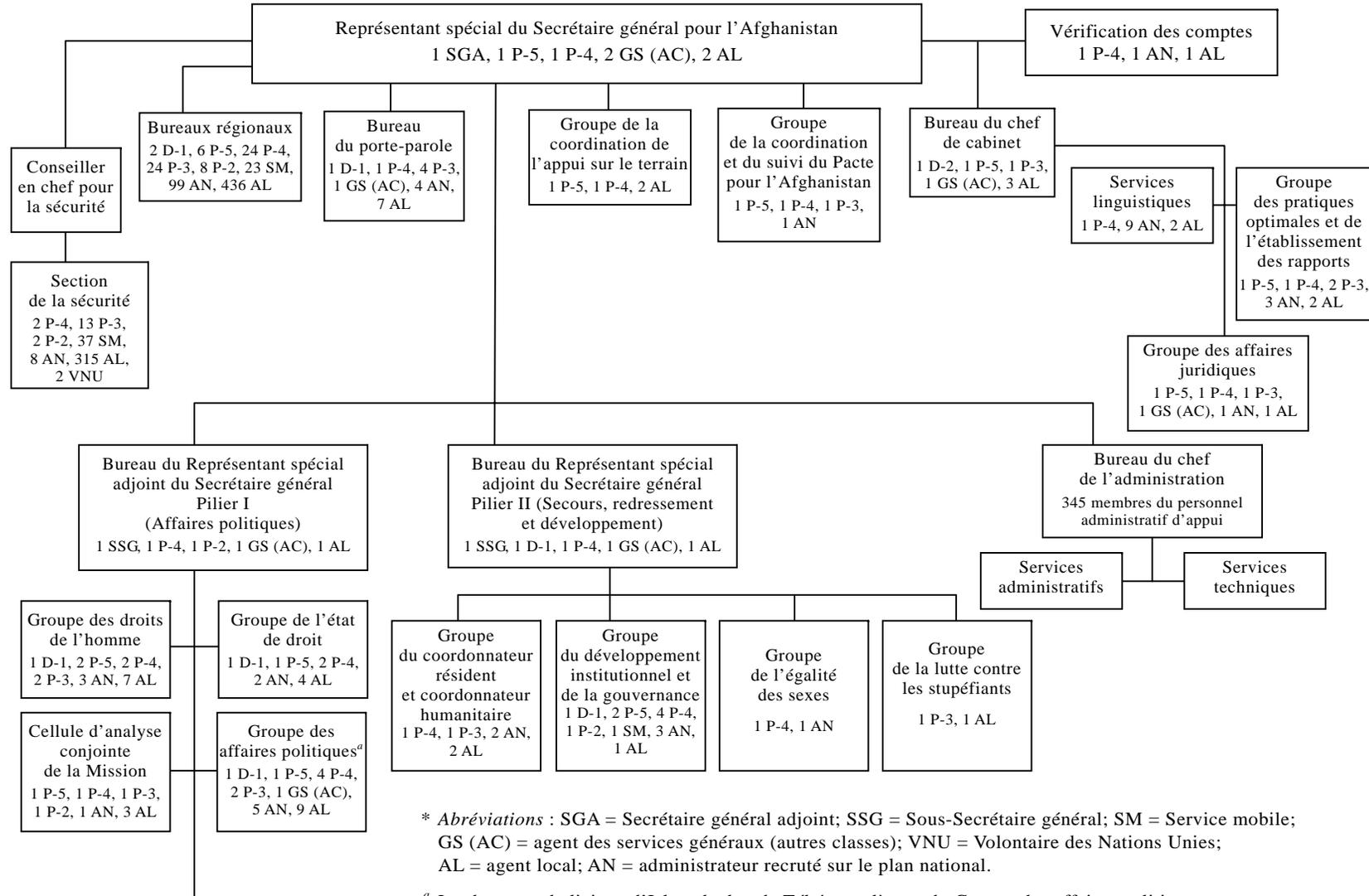
b) **De prendre note du fait qu'une partie des ressources nécessaires pour le financer sera prélevée sur le solde inutilisé de 2 780 900 dollars des crédits déjà ouverts pour la MANUA;**

c) **D'approuver l'imputation d'un montant de 51 908 500 dollars sur le solde non affecté des ressources prévues au titre des missions politiques spéciales;**

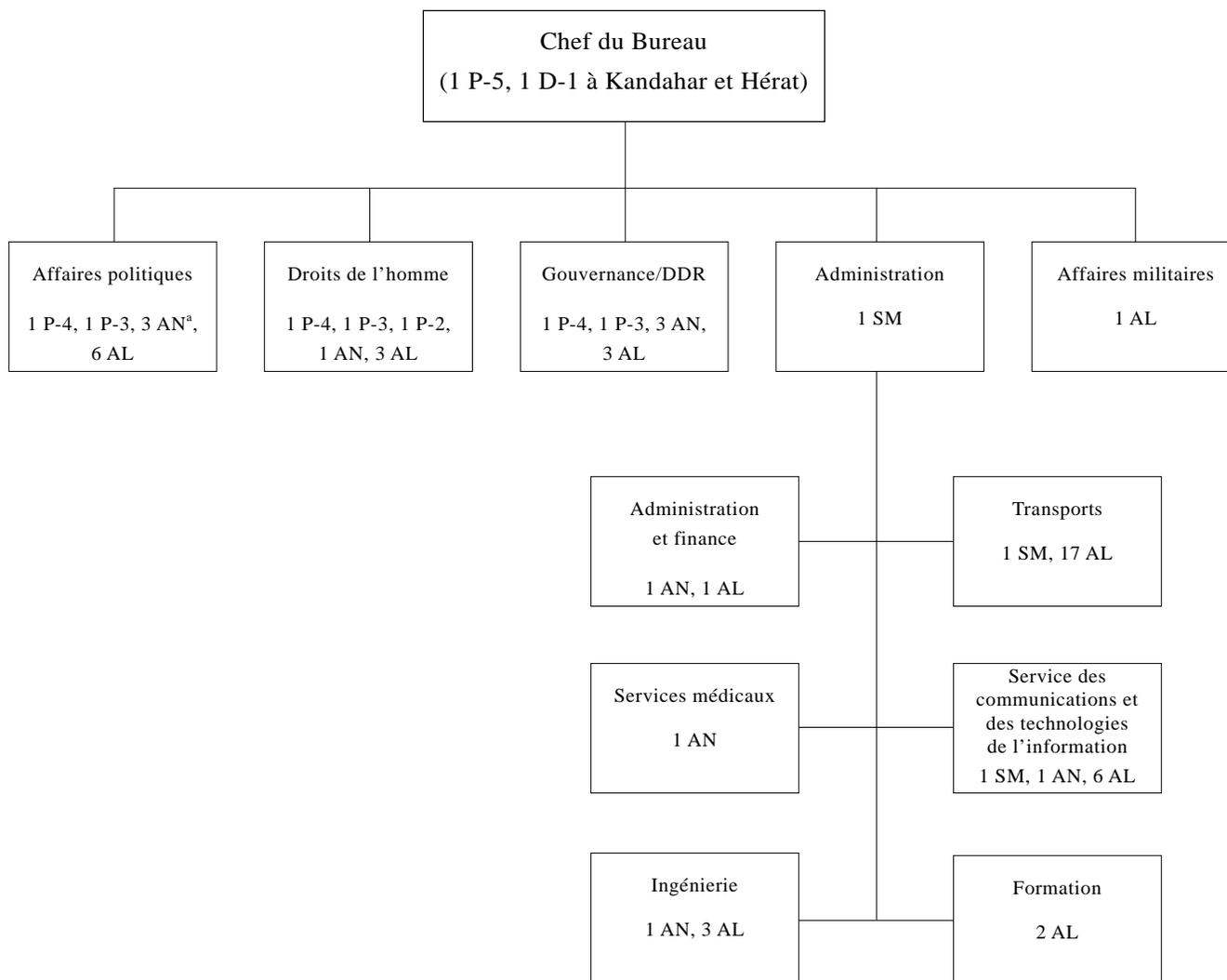
d) **D'ouvrir, en vertu des dispositions de la résolution 41/213 de l'Assemblée générale, un crédit d'un montant de 201 200 dollars au titre du chapitre 3 (Affaires politiques) du budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007 et un autre d'un montant de 4 944 600 dollars au titre du chapitre 35 (Contributions du personnel), qui seront compensés par un montant correspondant au titre du chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel).**

## Organigramme\*

## A. Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan



## B. Structure standard des bureaux régionaux



<sup>a</sup> Dont 1 AN spécialiste de l'information.

**C. Administration de la MANUA**

